

Le 14 janvier 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 14 janvier 1946, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no.295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G.Chassé, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 24 décembre 1945, ainsi que de l'ajournement au 27 décembre 1945, lesquelles sont adoptées, sur proposition de l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Léonard Boileau.

Le règlement no. 319 amendant les règlements numéros 150 et 246, concernant la dénomination de certains quartiers de la cité, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le règlement no. 319 ci-dessus mentionné, soit approuvé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le consentement de la cité soit accordé à la Compagnie Bell Telephone, pour le remplacement d'un poteau, côté Est, sur la rue DuMoulin, le tout suivant le plan annexé à la lettre de la Compagnie, en date du 4 janvier 1946. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le greffier soit chargé d'exprimer à M. l'échevin Wilfrid Faucher, au nom du Conseil de la cité de Drummondville, les profondes sympathies du Conseil, à l'occasion de la mort de son beau-frère, monsieur Amédée Bédard. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A.Savard, que le permis soit accordé à Delle Mary Ellis, pour continuer ses escaliers au troisième étage. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la Cité loue à la Sûreté Provinciale un local dans l'Hôtel de Ville, à raison de \$25.00 par mois, comprenant l'éclairage, entretien, et les charges pour l'eau; et que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat avec le Ministère des Travaux Publics. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que la Cité paie les deux surveillants à l'Ecole St. Frédéric, à raison de \$10.00 par semaine <sup>\*</sup> pour l'entretien de la patinoire; \$20.00 pour récompense aux élèves qui aident à l'arrosage; \$10.00 pour loyer des grattes et des pelles; \$20.00 pour frais imprévus; et que le Trésorier soit autorisé à faire lesdits paiements. ADOPTE.

\*  
pour un maximum  
de 15  
semaines  
M.J.  
A.J.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J;G. Chassé, que la cité achète de la Cie Southern Canada Power tout le terrain situé entre celui vendu à la Commission Scolaire Catholique et celui vendu à la Commission Scolaire Protestante, soit 9.15 arpents au lieu de 7.32 arpents, à raison de \$1,000.00 l'arpent, et que la Cie Southern Canada Power s'engage à céder le terrain qui servirait pour la prolongation de la rue Cockburn suivant la largeur réglementaire à-travers la lisière de terrain appartenant à la Compagnie, sur le lot numéro 1b2 du quartier Sud; que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le Conseil ne renouvelle pas l'engagement du gérant de la Cité pour la prochaine année, et donne avis de trois mois au gérant, à l'effet que son engagement sera terminé le 23 avril 1946, afin de laisser au Conseil qui sera élu le premier révrier 1946 la liberté de le réengager, ou de ne pas le réengager; ledit avis devant valoir comme avis de trois mois. ADOPTE.

Et la séance est levée.

  
Maire.

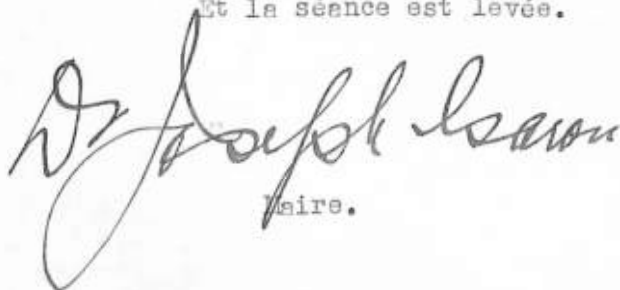
  
Greffier.

#### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 14 janvier 1946, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ledite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$50.00 à Oscar Lefebvre, pour frais d'enterrement de Dame Urbain Turcotte.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.

PROVINCE DE QUEBEC  
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, JOSEPH GARON, médecin, de la cité de Drummondville, ayant été élu maire de la cité de Drummondville, par acclamation le 25 janvier 1946, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

*J. Joseph Garon*

Assermenté devant moi,  
à Drummondville,  
ce 26 janvier 1946.

*Marc Maris*

Greffier de la cité.

Je, soussigné, ROBERT BERNARD, industriel, de la cité de Drummondville, ayant été réélu échevin pour le siège no.1 du quartier Nord-Ouest de la cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

*R. Bernard*

Assermenté devant moi,  
à Drummondville,  
ce 26 janvier 1946.

*Marc Maris*

Greffier de la cité.



PROVINCE DE QUEBEC  
Cité de Drummondville.

Je, soussigné, LEONARD BOILEAU, gérant, de la cité de Drummondville, ayant été réélu échevin pour le siège no. 2 du quartier Nord-Ouest de la cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE :

*L. Boileau*

Assermenté devant moi,  
à Drummondville,  
ce 28 janvier 1946.

*Marcus Marcus*  
Greffier de la cité.

Je, soussigné, J. Amédée Savard, bourgeois, de la cité de Drummondville, ayant été élu échevin pour le siège no. 1 du quartier Sud de la cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE :

*J. A. Savard*

Assermenté devant moi,  
à Drummondville, ce 28  
février 1946.

*Marcus Marcus*  
Greffier de la cité.



PROVINCE DE QUÉBEC  
Cité de Drummondville.

Je, soussigné, JOSAPHAT G. CHASSE, industriel, de la cité de Drummondville, ayant été réélu échevin pour le siège no. 2 du quartier Sud de la cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE :

*J. G. Chasse*

Assermenté devant moi,  
à Drummondville,  
ce 28 janvier 1946.

*Marcel Marois*  
Greffier de la cité.

Je, soussigné, WILFRID FAUCHER, garagiste, de la cité de Drummondville, ayant été réélu échevin pour le siège no. 1 du quartier Centre de la cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE :

*Wilfrid Faucher*

Assermenté devant moi,  
à Drummondville,  
ce 28 janvier 1946.

*Marcel Marois*  
Greffier de la cité.

Je, soussigné, ANTOINE TURCOTTE, médecin, de la cité de Drummondville, ayant été réélu échevin pour le siège no. 2 du quartier Centre de la cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE :

*Dr. Antoine Turcotte*

Assermenté devant moi,  
à Drummondville,  
ce 6<sup>e</sup> février 1946.

*Marcel Marois*  
Greffier de la cité.

PROVINCE DE QUEBEC  
Cité de Drummondville.

Je, soussigné, ANTOINE NIQUET, commis, de la cité de Drummondville, ayant été réélu échevin pour le siège no. 1 du quartier Est de la cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE :

*Ant. Niquet*

Assermenté devant moi,  
à Drummondville,  
ce 28 janvier 1946.

*Marc Marois*  
Greffier de la cité.

Je, soussigné, DAVID DUCHESNEAULT, barbier, de la cité de Drummondville, ayant été réélu échevin pour le siège no. 2 du quartier Est de la cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE :

*David Duchesneault*

Assermenté devant moi,  
à Drummondville,  
ce 28 janvier 1946.

*Marc Marois*  
Greffier de la cité.

Le 28 janvier 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 28 janvier 1946, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 14 janvier 1946, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la cité de Drummondville vende à Gérard Larerté le lot no. 611 du quartier Est de la cité de Drummondville, pour le montant de \$400.00, pourvu toutefois que la Cie Drummondville Cotton consente et signe dans le contrat; que le maire et le greffier soient autorisés à signer ledit contrat au nom de la Cité. ADOPTE. L'échevin Léonard Boileau dissident.

Lecture est donnée d'une lettre de Brompton Pulp Co., offrant la somme de \$3,700.00 en règlement final du compte dû par cette Compagnie à la Cité. Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin David Duchesneault, que l'aviseur légal soit chargé de répondre à la Compagnie que la Cité doit exiger le plein montant du compte qui lui est dû. ADOPTE.

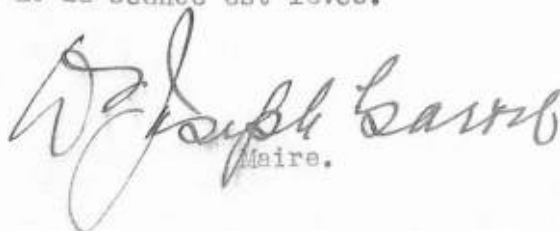
L'échevin David Duchesneault quitte son siège.

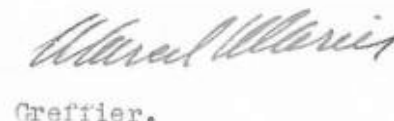
Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Trésorier soit autorisé à payer le loyer d'Adalbert Généreux, à raison de \$10.00 par mois, ledit paiement étant rétroactif au premier décembre 1945, vu le retard apporté dans la préparation du rapport d'enquête. ADOPTE.

ANNULE : - Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que la rédaction du bill, tel que rédigé par Me. Roger Séguin, soit acceptée, et que ce dernier soit autorisé à le défendre devant la Législature. ADOPTE.

voir  
résol.  
11 rév.  
1946.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.



Le 11 février 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 11 février 1946, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, Josephat G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le maire Dr. Joseph Geron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 28 janvier 1946. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que ce rapport soit approuvé, moins le dernier paragraphe concernant la rédaction du bill, ladite résolution devant être annulée. ADOPTE.

Le greffier donne lecture d'un compte qu'il a reçu du Ministère de la Voirie, compte au montant de \$25,408.98, étant la contribution demandée par le Ministère, pour la construction du raccordement de Drummondville à la Voie Sir Wilfrid Laurier. Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ce compte demeure en suspens jusqu'à ce qu'un deuxième raccordement soit fait par le 2e Rang, le tout en conformité avec la résolution passée le 22 juin 1943. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre, en date du 7 février 1946, de Gérard Larerté, se déclarant prêt à acheter le lot 611, pour la somme de \$400.00.

L'échevin J.A. Savard donne avis de motion d'un règlement concernant la fermeture d'une partie de rue située sur le lot 611 du quartier Est de la cité de Drummondville, et à l'effet d'en autoriser la vente à Gérard Larerté.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le maire et le greffier soient autorisés à signer le renouvellement de bail avec le Procureur Général, bail concernant le loyer de la salle de l'Hôtel de Ville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le Trésorier soit autorisé à verser un acompte de \$5,000.00 aux ingénieurs Lalonde & Valois, pour travail fait dans la préparation des plans de l'agrandissement du filtre. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le maire et le greffier soient autorisés à signer en faveur de monsieur Clarence Gouin, un acte de vente pour l'immeuble portant le no. de cadastre 1/2-14 du quartier Est de la cité de Drummondville, immeuble que le dit Clarence Gouin détient en vertu d'un bail avec promesse de cession conditionnelle à lui déjà consenti par la Cité de Drummondville; que les mêmes soient aussi autorisés à donner quittance complète au nom de la Cité, sur paiement de la somme de \$1,869.10, balance actuellement due à la Cité par monsieur Gouin. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la cité de Drummondville rencontre les délégués des municipalités avoisinantes, dimanche prochain, le 17 révrier 1946, à 2.30 heures p.m., à l'hôtel de Ville de Drummondville, pour discuter d'une entente quant à la fourniture de l'eau, qui serait rendue possible comme conséquence de l'agrandissement du filtre. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la Cité prépare une brochure, du genre dont se servent plusieurs villes industrielles de la Province, illustrent le développement géographique, industriel, commercial de la Cité; cette brochure étant destinée à mieux faire connaître la Cité, de Drummondville. ADOPTE.

Sur recommandation du gérant, il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que la Cité achète de la Cie Francis Hankin un équipement dit "City Set or Flexible Sewer Roas," au montant de \$598.50, taxé récérale de 8% incluse. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que les permis de construction soient accordés à M<sup>rs</sup>. Euclie Dionne et Bruno Rousseau. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.A. Savard, que l'ingénieur soit chargé de préparer un projet concernant la canalisation d'égoût devant desservir le nouveau centre civique. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que la Cité fasse les démarches nécessaires pour l'ouverture des rues Cockburn et Lowring, afin de déboucher ces rues au 3e Rang. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Robert Bernard, que les comités permanents soient formés et constitués comme suit : -

FINANCES et LICENCES: -

Robert Bernard, président,  
Antoine Niquet,  
Antoine Turcotte.

CHEMINS, TROTTOIRS, EGOUTS : -

J.A. Savard, président,  
J.G. Chassé,  
Wilfrid Faucher.

POLICE et INCENDIES : -

Wilfrid Faucher, Président,  
Antoine Turcotte,  
Léonard Boileau,

LOGEMENTS OUVRIERS et CONSTRUCTIONS:-

Léonard Boileau, Président,  
David Duchesneault,  
Wilfrid Faucher.

ACHATS, ELECTRICITE, ASSURANCES

J.G. Chassé, Président,  
Robert Bernard,  
Léonard Boileau.

CHOMAGE, BUREAU DE PLACEMENT,  
ASSISTANCE PUBLIQUE

Antoine Niquet, Président,  
J.A. Savard,  
Robert Bernard.

AQUEDUC, MARCHÉ, BALANCE :-

David Duchesneault, Président,  
Antoine Niquet,  
J.G.Chassé.

PARCS, AMUSEMENTS, Hygiène, et  
EMBELLISSEMENT : -

Antoine Turcotte, Président,  
David Duchesneault,  
J.A. Saverd.

ADOPTÉ.

Lecture est donnée du rapport d'élection, fait par Me. Marcel Marier, officier-rapporteur. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Robert Bernard, que ce rapport soit approuvé. ADOPTÉ.

Lecture est donnée du rapport du gérant municipal, pour le mois de janvier, lequel rapport est déposé aux archives.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Robert Bernard, que le Trésorier soit autorisé à payer les comptes pour l'élection 1946, comptes au total de \$78.36. ADOPTÉ.

Et la séance est levée.

*Dr. Joseph Garon*  
Maire.

*Marcel Marier*  
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 11 février 1946, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Le comité recommande que la Cité souscrive dans l'Annuaire de la Chambre de Commerce des Jeunes, deux pages d'annonce, au prix de \$110.00.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$300.00 au Club de Baseball, afin d'aider ce dernier à améliorer sa situation financière. Le Conseil fait remarquer cependant qu'au cours de l'année 1944, il avait été entendu entre le Conseil et les officiers du Club, que le Conseil ne fournirait plus à l'avenir d'octroi pour le Club de Baseball.

Le comité recommande que la demande de M. Adélara Savoie soit accordée et qu'une carte d'Assistance Publique soit signée en faveur de son fils Yves.

Le comité autorise le Trésorier à faire poser deux lumières sur la rue Belcourt.

Le comité recommande que les services de M. Henri Desrossés, entrepreneur, soient retenus pour allonger la plate-forme dans l'Hôtel de Ville, le travail devant être fait à la journée.

Le comité recommande que le Trésorier soit chargé de préparer sans délai le budget 1946.

Et la séance est levée.

*Dr. Joseph Garon*  
Maire.

*Marcel Marier*  
Greffier.



Le 25 février 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 25 février 1946, aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 29b.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par M. J.A. Savard, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 11 février 1946, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le permis de construction soit accordé à M. René Ferland, ce dernier ayant accompli toutes les formalités exigées par le paragraphe 5 du règlement no. 278. ADOPTE.

L'échevin Robert Bernard entre, et prend son siège.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le greffier soit chargé de correspondre avec le C.N.R. et le C.P.R., afin de discuter avec ces derniers des possibilités d'ouverture de la rue Melançon à la rue Lindsay. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le plan illustrant les subdivisions du lot 162b, tel que préparé par l'arpenteur J.E. Houde, en date du 31 janvier 1946, soit accepté; que le maire et le greffier soient autorisés à signer ledit plan. ADOPTE.

Le règlement ordonnant la fermeture d'une partie de rue située sur le lot 611 du quartier Est de la Cité, et en autorisant la vente à Gérard Larerté, subit sa première lecture.

Lecture est donnée de deux listes de comptes, dont l'approbation est requise pour paiement. La première liste comprend des comptes au total de \$20,416.17 au compte budget, et de \$1,372.47 au compte capital; la deuxième liste comprend des comptes au total de \$7,899.35 au compte budget, et de \$2,442.57 au compte capital. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que les comptes mentionnés sur les deux listes ci-dessus soient approuvés, et que le trésorier soit autorisé à les payer. Les dites listes sont signées séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier. ADOPTE.

L'échevin Antoine Turcotte entre, et prend son siège.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$150.00 à Dame Joyal, pour retirer le montant déjà payé. ADOPTE. 7



Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que l'aviseur légal soit autorisé à prendre les procédures nécessaires contre la Cie Brompton Pulp, pour le compte que cette dernière doit à la Cité de Drummondville, pour services rendus lors du feu de East-Angus, à condition que la Ville de Granby prenne aussi des procédures. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que les rôles de perception pour taxes pour 1945 soient homologués. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissoires, la somme de \$75,000.00, cette somme étant 25% des revenus anticipés pour l'exercice 1946; que le maire et le trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque de Montréal, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de la dite somme de \$75,000.00; le montant de cet emprunt devant être remboursé à la Banque durant l'exercice 1946. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau dans le cours de l'année 1946, par billets promissoires, pourvu que le montant total des dits emprunts n'excède jamais la somme de \$75,000.00; et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser ledit emprunt. ADOPTE.

Et la séance est levée.

*J.A. Savard*

Maire-suppléant.

*Marcel Marier*

Greffier.

#### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 25 février 1946, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin J.A. Savard, maire-suppléant.

Le Conseil reçoit une délégation de certains membres du Club de Hockey, demandant un octroi. Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer au dit Club une somme de \$600.00. ✓

Le comité ratifie la vente faite par le Trésorier des obligations Dominion of Canada, au montant de \$25,000.00, au taux de 104-5/8.

Le comité recommande l'achat d'une automobile pour le département de la police.

✓ Le comité autorise le Trésorier à rembourser à Laurent Trahan une somme de \$11.25, étant la moitié de la licence payée par M. Trahan, pour tenir un restaurant.

Le comité autorise le Trésorier à créditer la somme de \$23.44 à la Succession St-Onge, les terrains de la dite Succession situés dans le quartier Nord, devant être taxés à \$1.00.

Lecture est donnée d'une lettre de démission du gérant de la Cité, M. Henri Derome, lettre en date du 11 février 1946. Le comité recommande que la démission de

Voir  
résol. du  
11 mars  
1946.

M. Derome soit acceptée, ladite démission devant prendre effet le 1er mai 1946, et que le trésorier soit autorisé à lui payer d'avance les mois de salaire de mars et avril 1946, M. Derome étant libre de quitter les lieux immédiatement et de cesser toute occupation pour la Cité de Drummondville.

Lecture est donnée des rapports du sergent Eusèbe Boucher : -

Le comité recommande que les demandes de Dame Willie Beaucoin et de Charles Thérout soient acceptées;

Dans le cas de Johnny Traversy, M. Boucher devra faire enquête au sujet du domicile de M. Traversy;

Le cas d'Alfred Leclerc est refusé.

Et la séance est levée.

*J. A. Savard*  
Maire-suppléant.

*Marcel Marois*  
Greffier.

Le 11 mars 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, ce 11 mars 1946, à 7.30 heures p.m.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Le comité entend une délégation composée de MM. W.S. Gall, Gérard Veilleux, René Lapierre, au sujet de la construction d'un arena. Le comité favorise la construction d'un arena, et recommande qu'une somme de \$500.00 soit versée à M. Paul Labranche, architecte, pour couvrir ses dépenses et la préparation des plans préliminaires dudit arena.

Et la séance est levée.

*Dr. Joseph Garon*  
Maire.

*Marcel Marois*  
Greffier.



Le 11 mars 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 11 mars 1946, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 29b.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Geron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 25 février 1946, ainsi que du rapport du comité du même jour. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que ces rapports soient approuvés, moins ce qui a trait à la résolution de Henri Derome, ladite résolution devant être modifiée comme suit: - en changeant "M. Derome étant libre de quitter les lieux immédiatement et de cesser toute occupation pour la cité de Drummondville", par les mots suivants:- "à condition que M. Derome quitte immédiatement les lieux, remette tous les documents, clefs, livres, ou autres effets appartenant à la Cité; cette remise devant se faire au greffier, en présence de ce dernier et de l'ingénieur de la Cité." ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre du Conseil de comté, demandant l'autorisation de venir siéger dans la salle de l'Hôtel de Ville. Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que permission soit accordée au Conseil de Comté de venir siéger dans la salle de l'Hôtel de Ville, à condition toutefois que la salle soit libre lors des séances et en payant les frais d'entretien, soit \$3.00 par séance. ADOPTE.

Le greffier donne lecture d'un affidavit de M. David Lefebvre, directeur de funérailles, de Coaticook. Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le trésorier soit autorisé à rayer des livres la demi-licence qui a été chargée à M. Lefebvre. ADOPTE.

Le greffier fait rapport qu'il s'est écoulé un an depuis la vente pour taxes par la Cité de Drummondville d'un terrain P.1 du quartier Nord, à Marcel Paulhus, et que ce terrain n'a pas été racheté par le propriétaire. Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat de vente à Marcel Paulhus pour ledit terrain. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le Trésorier soit autorisé à verser la somme de \$500.00 à l'Association de Voirie de Drummond, à titre d'octroi. ADOPTE.

L'échevin Antoine Turcotte entre et prend son siège.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le bill de la cité de Drummondville soit approuvé tel que rédigé, en retranchant toutefois le paragraphe 4, et en changeant les mots "telles" et "tels" par "toutes" et "tous", au paragraphe 3. ADOPTE.

L'échevin Robert Bernard quitte son siège.



Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le plan de subdivision des lots 162b et 166b du Canton de Grantham, préparé par Arthur Vincent, en date de février 1946, soit approuvé, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer ledit plan au nom de la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le greffier soit autorisé à rayer au rôle d'évaluation le nom de Eric Janelle, propriétaire du lot 167b, ce numéro n'appartenant pas à la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$50.00 à la L.O.C., pour une demi-page d'annonce dans leur journal. ADOPTE.

Le greffier donne lecture d'une requête de certains propriétaires des rues St.Omer et Fournier, demandant la construction d'un trottoir. Cette demande est référée au prochain règlement.

Lecture est donnée d'une liste de comptes dont l'approbation est requise pour paiement. Cette liste comprend des comptes au total de \$18,781.10 au compte budget, et de \$3,069.04 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier. ADOPTE.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.

#### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 11 mars 1946, MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrida Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, siègent en comité général, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée d'une lettre de la Commission des Relations Ouvrières de la Province de Québec, au sujet de la requête de La Fraternité Canadienne des Policiers de Drummondville. Le comité recommande que le greffier soit chargé de répondre à la Commission que la Cité de Drummondville s'est toujours conformée aux lois, et qu'elle s'y soumettra encore.

Lecture est donnée des rapports du sergent Eusèbe Boucher. Le comité recommande que le cas de Simone Lachance soit refusé; que le maire soit autorisé à signer une carte d'Assistance Publique dans le cas de Cécile Lapalme, sans préjudice toutefois aux droits de la Cité, et sans reconnaître aucune responsabilité quelconque à ce sujet.

Le comité se déclare opposé à la demande qui est faite par les organisateurs de la Maison du Souvenir de construire la dite maison dans le parc Woodyett, étant donné que ce parc doit revêtir un caractère public, et que par ailleurs la

Cité doit se conformer au plan qui a été tracé.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$1,381.74 à la Southern Canada Power Co. Ltd, pour force motrice fournie au filtre.

Le comité recommande que le maire et tous les échevins qui pourront se rendre à Québec, soient délégués pour mercredi le 13 mars 1946, lors de l'audition du bill de la Cité.

Le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat avec l'Hôtel-Dieu de Nicolet, au sujet d'un droit de passage requis par la Cité pour la construction d'égoût desservant le bas de la Ville.

Et la séance est levée.

*Joseph Savard*  
Maire.

*Marcel Marier*  
Greffier.

Le 18 mars 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, en comité général, lundi le 18 mars 1946.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, Joseph G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard, et Dr. Antoine Turcotte; en l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.A. Savard, maire-suppléant.

Le comité recommande qu'un permis temporaire, valable durant dix (10) ans, à compte des présentes, soit accordé à Rolland Bolduc, pour l'érection d'un atelier de plomberie sur la rue Hériot, près de la rue Dunkin.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$300.00 au Club de Hockey Restaurant Tert.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'aviser les Frères de la Charité que la Cité paiera, de moitié avec la Commission Scolaire, une certaine somme afin de les aider à couvrir leurs dépenses lors du prochain Congrès d'Orientation Professionnelle, à Drummondville.

Le comité recommande que le salaire de Denis Beauchemin soit porté à \$0.70 de l'heure, pour huit (8) heures d'ouvrage par jour.

Le comité étudie le budget.

Le comité recommande que le salaire de Me. Marcel Marier, greffier de la cité, soit porté à \$1200.00 par année à partir de l'année 1946.



*Margille*  
 Le comité recommande d'appuyer la demande des entrepreneurs Scardere & Spino, demande faite au Comité Conjoint de la Construction, pour obtenir la permission de faire travailler leurs ouvriers dix (10) heures par jour.

Le comité recommande que le salaire de Henri Groulx soit porté à \$20.00 par semaine.

Et la séance est levée.

*J.A. Savard*  
 Maire-suppléant.

*Marcel Marois*  
 Greffier.

Le 25 mars 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 25 mars 1946, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée du comité du 11 mars 1946, de la séance régulière et d'un autre comité tenu également ce 11 mars 1946, ainsi que du comité du 18 mars 1946. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

L'échevin Robert Bernard entre, et prend son siège.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que la mutation de propriété suivante soit faite au rôle d'évaluation : -

No. du rôle:- 3444; ancien propriétaire:- Caisse Populaire St. Joseph; numéro de cadastre:- 160a-4, 164a-52; nouveau propriétaire:- Fabrique SS. Pierre et Paul; évaluation non imposable:- \$210.00. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, qu'un comité soit formé de messieurs J.G. Chassé, J.A. Savard et Wilfrid Faucher, dans le but de trouver un terrain pour servir de dépôt pour la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le Trésorier soit autorisé à vendre le bicycle à gazoline appartenant à la Cité, pour le prix de \$350.00. ADOPTE.



L'échevin David Duchesneault quitte son siège.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le budget préparé par le Trésorier, pour l'année 1946, soit approuvé, avec un montant de recettes prévues de \$304,000.00, et de dépenses prévues de \$302,892.31, laissant un surplus de \$1,107.69. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que la Cité fournisse une certaine quantité de bois, environ 2,200 pieds, à la Cie Gagné Ltée, qui est actuellement à creuser des égoûts sur la rue St.Pierre. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que la Cité permette une dérogation aux plans et devis dans la construction des égoûts entreprise par la Cie Gagné Ltée, sur la rue St.Pierre, en déplaçant la ligne des tuyaux de quatre (4) pieds sur une distance de 200 pieds à partir du Garage Fréchette. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que la canalisation d'égoût sur la rue St.Pierre, actuellement en voie de construction, par la Cie Gagné Ltée, soit prolongée d'environ 150 pieds. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que demande soit faite aux Frères de la Charité de céder ou vendre à la Cité de Drummondville, une partie de terrain apparaissant au plan préparé par l'ingénieur de la cité; le tout en vue du progrès et du développement de la Cité. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance de la demande faite par J.B. Messier, demandant l'autorisation de construire un poste d'essence au coin des rues St.Jean et Boulevard St.Joseph.

Comme l'érection d'un tel poste dépend de la discrétion du Conseil de la Cité, et que ce dernier est à procéder à l'homologation d'une ligne d'environ 24 à 26 pieds pour élargir le Boulevard St.Joseph, il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le permis de construction, tel que modifié dernièrement par J.B. Messier, lui soit accordé à condition toutefois que ce dernier consente à vendre à la Cité de Drummondville une partie de son terrain situé sur le Boulevard St.Joseph, numéro de cadastre 596-1, 596-2, du quartier Est de la cité, d'une profondeur ne dépassant pas 26 pieds au maximum par toute la longueur de son terrain sur le Boulevard St.Joseph, la Cité s'engageant à payer à J.B. Messier une somme de \$1,000.00 pour l'acquisition de ce terrain; et le maire et le greffier sont par les présentes autorisés à signer un contrat à cet effet. ADOPTE.

Et la séance est levée.

*St. Joseph Baron*  
Maire.

*Marcel Marin*  
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 25 mars 1946, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent ensuite en comité général, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$750.00 au Camp de Santé, dont \$500.00 comme contribution à l'oeuvre du camp, et \$250.00 comme contribution à la fourniture du lait aux enfants des écoles.

ANNULE ----- Le comité recommande qu'une somme de \$600.00 soit versée comme octroi à une ligue locale de baseball, qui serait formée à Drummondville, et ce, dans le but de promouvoir le sport. (Cette résolution a été annulée par résolution du 17 juin 1946.)

L'échevin Wilfrid Feucher quitte son siège.

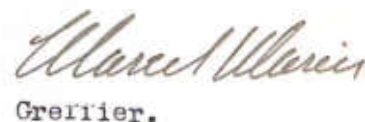
Le greffier soumet au Conseil la demande de M. Groulx, laquelle demande est refusée.

Le comité recommande que les demandes de madame Fernand Nolin et Demoiselle Otetia Landry soient refusées.

Le comité recommande le paiement au Conseil de Comté du compte de \$175.60, pour travaux faits dans le cours d'eau Marconi, le tout sans reconnaissance de responsabilité de la part de la Cité, et sans préjudice.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.



Le 8 avril 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 8 avril 1946, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no.295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G.Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A.Sevard, et Dr.Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le maire, la séance est présidée par l'échevin J.A. Sevard, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 25 mars 1946, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre des Syndics d'Ecoles de Drummondville, demandent à la Cité de leur céder tous les droits que cette dernière pourrait avoir sur les lots 616, 618, 619 du quartier Est, étant la continuation des rues Moïsen et St.François, sur le terrain de la Drummondville Cotton Co. Le Conseil déclare n'avoir aucune objection, et l'échevin David Duchesneault donne avis de motion d'un règlement à cet effet.

Le règlement de circulation subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le règlement de circulation, portant le numéro 320, soit approuvé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le 22 avril 1946, étant le lundi de Pâques, soit déclaré fête civique. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le greffier soit autorisé à demander des soumissions pour le ramonage des cheminées dans la cité de Drummondville, les dites soumissions devant être prises en considération à la séance du 23 avril 1946. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, que la Cité accorde un permis de construction à M. Adélar Birtz, à condition qu'il se construise à 50 pieds du Boulevard Mercure, le tout suivant le règlement no. 278, et à condition touterois que le permis déjà accordé à M. Birtz de se construire à 50 pieds du chemin avec galerie vitrée à un étage à 38 pieds, puisse être légalement annulé. Cette proposition ne fut pas secondée.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que cette question soit remise à une prochaine séance, afin de permettre à l'aviseur légal d'étudier cette question. ADOPTE.

L'échevin Antoine Niquet donne avis de motion d'un règlement imposant les taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1946.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que la semaine du grand nettoyage soit fixée dans la semaine du 21 avril 1946. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le greffier soit autorisé à faire publier les rapports d'analyse de l'eau dans la cité de Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation : -

<u>No. rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>
1820	Succ. L.A. Bourdon	394	Luc Houle
1821	do	395	S. Conyers
1822	do	396	do
1823	do	397	do

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le maire et le greffier soient autorisés à signer en faveur de monsieur Harris Duchesneault, un acte de vente pour l'immeuble portant le numéro de cadastre  $\frac{1}{2}$  426 du quartier Est de la cité de Drummondville, immeuble que ledit Harris Duchesneault détient en vertu d'un bail avec promesse de cession conditionnelle à lui déjà consenti par la Cité; que les mêmes soient aussi autorisés à donner quittance complète au nom de la Cité. ADOPTE.


Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que l'échevin David Duchesneault, soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$71.00 à Adrien Laforce, en règlement final de sa réclamation. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Banque de Montréal, demandant la permission de relier un système d'alarme électrique au poste de police. Le greffier est chargé d'aviser la Banque de Montréal que cette demande est accordée.

Et la séance est levée.

  
Maire-suppléant.

  
Greffier.

#### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 8 avril 1946, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, sauf l'échevin Antoine Turcotte, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin J.A. Savard, maire-suppléant.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$600.00 au Corps des Frontiersmen.

Le comité recommande que la Cité paie à M. Maurice Vincent, chef de police, une allocation jusqu'à concurrence de \$500.00 par année, pour dépenses de son automobile lors des voyages qu'il fera, avec son automobile, au service de la Cité, tels que conduire les aliénés, prisonniers, et autres.



Le comité autorise le Trésorier à faire l'achat d'une automobile Ford Sedan régulier, suivant le prix du marché en cours.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à acheter dix (10) habits de police, de Peck Clothing Co., au prix de \$38.10 chacun, taxes fédérale et provinciale en plus.

Le comité autorise la Cie Southern Canada Power à faire le changement de poteaux sur la rue Brock, ce changement étant nécessité par la construction des égouts.

Le comité recommande que les permis de constructions suivants soient accordés : - Caisse Populaire Ste. Thérèse; J.A. Carignan, Maurice Bédard, J.O. Montplaisir, Raoul Lahaie.

Le comité recommande que messieurs Baouard Archambault, Emile Généreux, et Charles Labonté soient nommés évaluateurs de la cité.

Le comité recommande que la Cité accepte les rues suivantes : -

ADHEMAR, de la rue Brock à la rue Viger;  
VIGER, de la rue Mitchell à la limite nord de la Cité.

Et la séance est levée.

*J. Thibault*  
Maire-suppléant.

*Maurice Marois*  
Greffier.

Le 13 avril 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, samedi le 13 avril 1946, à huit heures p.m. à l'Hôtel de Ville.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le maire Dr. Joseph Geron.

Le comité entend M. Gagné, président de Gagné Limitée, au sujet des égouts de la rue St. Pierre. Après discussion, le comité recommande que cette question soit remise à mercredi soir prochain, le 17 avril 1946.

Le comité recommande d'appuyer la demande de la Garde d'Honneur, en date du 12 avril 1946. Le Conseil de la cité de Drummondville reconnaît dans la Garde d'Honneur un corps public qui a fait sa marque et qui fait l'honneur de la Cité.

Et la séance est levée.

*Dr. Joseph Geron*  
Maire.

*Maurice Marois*  
Greffier.

Le 15 avril 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, lundi le 15 avril 1946, à huit heures p.m., à l'Hôtel de Ville.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet. En l'absence de Son Honneur le maire, la séance est présidée par l'échevin David Duchesneault, maire-suppléant.

Le comité entend Me. Victor Marceau, représentant de monsieur Damase Rajotte, et d'autres intéressés, qui s'objecte au permis de construction de La Parole, tel que demandé par cette dernière.

Le comité autorise le Trésorier à rembourser les permis de constructions à MM. Donat Pinara et D. Duchesneault.

Le comité recommande que la Cité adopte l'heure avancée, laquelle prendra effet le 28 avril 1946, à midi, pour se terminer le 29 septembre 1946, à midi.

Le comité recommande que le Trésorier de la cité soit délégué au Congrès annuel des officiers municipaux de Finance de la Province, qui sera tenu au Château Frontenac les 5, 6 et 7 mai 1946.

Sur demande de monsieur Robert Bernard, M.A.L., le comité recommande que le nom de la rue Pontiac soit changé pour le nom de rue Robins.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$100.00 aux Frères de la Charité, comme octroi au Corps de la Fanfare de l'Ecole.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$25.00 aux Frères de la Charité, pour aider à défrayer les dépenses de leur Congrès, le tout suivant résolution du 18 mars 1946.

Le comité autorise le Trésorier à payer une somme de \$7.98 à La Parole, et \$6.65 au Spokesman, pour souhaits du Conseil de la cité à l'occasion de Pâques.

Et la séance est levée.

*D. Duchesneault*

Maire-suppléant.

*Marcus Marin*

Greffier.

Le 17 avril 1946.

Assemblée du conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, mercredi le 17 avril 1946, à huit heures p.m.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Antoine Niquet et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin David Duchesneault, maire-suppléant.

Le comité recommande qu'une lumière soit installée sur la rue Moisan, en face de chez M. A. Lauzière.

Le comité entend monsieur Euclide Dionne au sujet de sa construction sur la rue Moisan. Après discussion avec les membres du Conseil, monsieur Dionne consent à construire à 15 pieds de la rue Moisan.

Le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer en faveur de monsieur Joseph Hugo, un acte de vente pour l'immeuble portant le numéro de cadastre  $\frac{1}{2}$  S.E. 303 du quartier Est de la cité de Drummondville, immeuble que ledit Joseph Hugo détient en vertu d'un bail avec promesse de cession conditionnelle à lui déjà consenti par la cité de Drummondville; que les mêmes soient aussi autorisés à donner quittance complète au nom de la Cité, sur paiement de la somme de \$1,896.60, balance actuellement due à la Cité par monsieur Joseph Hugo. ADOPTE.

Le comité entend monsieur Georges Gagné, président de Gagné Construction Ltée et de Georges Gagné Ltée, au sujet de la construction des égouts sur la rue St. Pierre.

Monsieur Gagné fait part à la Cité qu'il ne peut continuer la construction de ces égouts pour le prix de \$9,913.00, montant de la soumission qui lui a été accordée par résolution du 30 novembre 1945, et il demande à la Cité de lui accorder un montant supplémentaire.

Après étude de la question, le comité recommande que la demande de monsieur Georges Gagné ne soit pas acceptée, et que le greffier soit chargé de mettre en demeure les compagnies Gagné Construction Ltée et Georges Gagné Ltée de continuer leurs travaux suivant leur contrat, et qu'à défaut par eux de ce faire dans les 5 jours de cette mise en demeure, la Cité résiliera le contrat avec dépens et confiscation du dépôt contre les compagnies Gagné Construction Ltée et Georges Gagné Ltée.

Au cas où les compagnies plus haut mentionnées consentiraient à la résiliation immédiate du contrat, la Cité de Drummondville serait prête à leur payer le prix du tuyau déjà acheté, posé, et aussi celui qui est sur les lieux, ainsi que le bois dont la quantité sera déterminée par l'ingénieur de la Cité, et après vérification par ce dernier.

Le comité recommande qu'un bornage soit fait avec MM. H.D. Archembeault et Savoie.

Et la séance est levée.

  
Maire-suppléant.

  
Greffier.



Le 23 avril 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi le 23 avril 1946, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.C. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Sevard et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le maire, la séance est présidée par l'échevin David Duchesneault, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 8 avril 1946, ainsi que des rapports des comités des 8, 13, 15 et 17 avril 1946. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

L'échevin Robert Bernard entre, et prend son siège.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le contrat pour le ramonage des cheminées soit accordé à monsieur Raoul Houde, pour le prix de \$450.00, monsieur Houde devant fournir à la Cité des rapports d'inspection en duplicate. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la dernière demande de monsieur Adélard Birtz, pour modifier son permis de construction à 30 pieds du Boulevard Mercure, soit refusée. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Milton Leckie, demandant un meilleur éclairage dans le quartier Nord. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que les lumières soient placées à tous les deux poteaux sur le chemin Hemmings, pour une certaine distance jugée nécessaire pour la protection des citoyens. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que l'ingénieur soit chargé de préparer des plans et estimés des travaux nécessaires pour l'élargissement du chemin Hemmings dans le quartier Nord. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, qu'un vote de félicitations soit adressé au député du comté de Drummond, monsieur Robert Bernard, pour l'octroi de \$2,000.00 qu'il a obtenu au Ministère des Terres et Forêts, pour la révision du cadastre. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que les services de MM. Lefleur et Allaire soient retenus pour faire la révision du cadastre, jusqu'à concurrence d'une somme de \$4,000.00, dont \$2,000.00 devant être fournis par le Gouvernement, et \$2,000.00 par la Cité, le tout suivant le tarif établi par le département des Terres et Forêts en pareil cas. ADOPTE.

Le greffier donne lecture du rapport d'audition pour l'année 1945. Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ce rapport soit accepté, et que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$600.00 à M. Paul Corriveau, auditeur. ADOPTE.

ANNULE  
par résolution  
du 8  
juillet 1946.

Lecture est donnée d'une liste de comptes dont l'approbation est V requise pour paiement. Cette liste comprend des comptes au total de \$14,382.92 au compte budget, et \$2,749.30 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Et la séance est levée.

*David Duchesneau*      *Marcel Maris*  
Maire-suppléant.      Greffier.

### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 23 avril 1946, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin David Duchesneau, maire-suppléant.

Le comité recommande l'achat de six (6) toiles à l'épreuve de l'eau "terpeulin", pour le département des incendies, au prix de \$14.60 pièce.

Le comité recommande la nomination de Conrad Proulx, comme sergent; son salaire devant être porté à \$31.50 par semaine.

Le comité recommande la location du bull-dozer à Alonzo Melouin, à raison de \$6.00 de l'heure, jusqu'à concurrence de 50 heures, afin d'aider ce dernier dans la construction d'un aéroport. Il est entendu toutefois que monsieur Alonzo Melouin devra payer ce compte d'ici deux ans.

L'échevin Antoine Turcotte quitte son siège.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$7.50 pour dommages causés à M. Albert Métayer, lors du bris d'une borne-fontaine sur la rue Delcourt.

Lecture est donnée des rapports du sergent Eusèbe Boucher; le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Joseph Dextraze, Dame Omer Auger et Dame DeBouillon; et que la demande de Doris Vallée soit refusée.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à émettre les permis de colporteurs pour la vente de fruits et poissons.

Et la séance est levée.

*D. Duchesneau*      *Marcel Maris*  
Maire-suppléant.      Greffier.



Le 29 avril 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, le 29 avril 1946.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léonard Boileau, J.C. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard, sous la présidence de Son Honneur le maire Dr. Joseph Garon.

Le comité entend M. Paul Bouchard, qui demande à acheter une certaine partie du terrain de sa mère, partie située sur la rue Hériot et étant  $\frac{1}{2}$  du lot no. 11, terrain vendu à cette dernière par la Cité, par bail à loyer avec promesse de cession conditionnelle.

Le comité recommande que la demande de M. Paul Bouchard soit accordée, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat avec monsieur Paul Bouchard, le prix de vente devant toutefois être versé directement à la Cité de Drummondville, et porté en déduction du montant dû par madame Ernestine Bouchard.

L'échevin Robert Bernard entre, et prend son siège.

Le comité prend connaissance de la demande de Lionel Gagnon, au sujet de la fourniture de l'eau; cette demande est refusée.

Le comité recommande que le kiosque du parc Ste. Thérèse soit loué à Lucien Boisvert, pour fins de restaurant, à raison de \$10.00 par mois;

L'échevin David Duchesneault quitte son siège.

Le comité recommande l'expropriation des terrains nécessaires à l'agrandissement du filtre, et le greffier est chargé d'écrire à M. J.R. Guévremont, Deme J.C. Duchesne et Arsène Lambert, afin de les convoquer devant le comité du Conseil lundi prochain.

Le comité recommande que monsieur R. Brosseau soit engagé comme contremaître de la Cité, à raison de \$50.00 par semaine.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$916.24 aux compagnies Georges Gagné Ltée et Gagné Construction Ltée.

Le comité recommande que le contrat pour les travaux de l'égoût St. Pierre, qui avait été accordé le 30 novembre 1945 à Gagné Construction Ltée, soit donné à MM. Scardere & Marzitelli, pour le prix de la soumission faite par ces messieurs à cette date du 30 novembre 1945, ces derniers s'engageant de plus à faire 150 pieds additionnels pour la somme de \$500.00, le Cité leur fournissant le tuyau nécessaire pour ces 150 pieds additionnels.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à faire le paiement d'une somme de \$14,000.00 à Scardere & Marzitelli, en acompte sur le prix de leur contrat pour les travaux de l'égoût collecteur actuellement en marche.

Le comité recommande d'acheter pour le prix de \$6,000.00 la propriété de Jules Letendre, no. 159-6 du quartier Ouest de la cité de Drummondville, en vue de l'ouverture de la rue St. Georges; et que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat.

Et la séance est levée.

*Dr. Joseph Garon*  
Maire.

*Walter Martin*  
Greffier.

Voir  
résol. 13 mai  
1946

Résol. annulée  
par résol. du 25 juin 1946.



Le 6 mai 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, lundi le 6 mai 1946, à 8.30 heures p.m.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin David Duchesneault, maire-suppléant.

Le comité recommande que les échevins Robert Bernard, Wilfrid Faucher, J.A. Savard et Antoine Niquet aillent rencontrer monsieur Sperling, gérant de la Canadian Celanese Ltd, afin de discuter avec ce dernier la demande de permis de construction faite par cette compagnie pour un agrandissement de leur filtre.

Le comité recommande que le système d'aqueduc soit posé sur la rue St. Pierre, en même temps que les travaux d'égoûts qui se font actuellement, et que MM. Scardere & Marzitelli soient chargés de ce travail, à raison de \$0.80 le pied.

Le comité recommande que l'échevin Antoine Niquet soit délégué du Conseil pour négocier avec Dame Duchesne et M. Chs. Poirier, de l'achat du terrain nécessaire à l'agrandissement du filtre.

Le comité recommande l'achat du terrain appartenant à la Cie Southern Canada Power, dans le quartier Ouest, d'environ  $4\frac{1}{2}$  arpents, à raison de \$1,000.00 l'arpent, terrain qui avait été réservé aux Drummondville School Trustees; que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat.

Le comité recommande que demande soit faite à la Cie Southern Canada Power pour la location par cette dernière d'un terrain dans le Canton de Grantham-Ouest, pour servir de dépotoir, à l'endroit déjà déterminé entre MM. L. Morin et J.A. Savard, la Cité se déclarant prête à entretenir le chemin pour s'y rendre.

Le comité recommande que la Cie Southern Canada Power soit chargée de déplacer un poteau, dont les fils touchent la propriété de M. Lauzière, sur la rue Poirier, aux irais de la Cité.

Le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer avec la Cie de Chemin de fer Canadian Pacific, le contrat par lequel cette compagnie donnera permission à la Cité de construire et maintenir un tuyau d'égoût sous leur voie ferrée, dans le quartier Ouest (canalisation Coxhead).

Le comité recommande que les arpenteurs Crépeau et Côté, procèdent au mesurage pour l'élargissement du Boulevard St. Joseph à 66 pieds de largeur, par le côté est, de la rue Celanese au Boulevard Bernard, pour la préparation d'un plan d'homologation d'une partie ou du tout, avec notes pour les plans parcellaires s'il y avait lieu de faire l'expropriation immédiatement.

Sur demande de la Ligue des Propriétaires, le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire au député du comté, afin de faire mieux indiquer le nom de Drummondville sur les enseignes de la Voirie.

Lecture est donnée de deux rapports du sergent Eusèbe Boucher, et le comité recommande que les cas de Demoiselle Lapalme et Dame Robert Marley soient acceptés.

Et la séance est levée.

*David Duchesneault*  
Maire-suppléant.

*Marcel Marois*  
Greffier.

Le 10 mai 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, ce 10 mai 1946, à 8 heures p.m.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, J.G.Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A.Savard. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin David Duchesneault, maire-suppléant.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire aux Conseils des municipalités de Ville St.Joseph, St.Jean-Baptiste, et St.Simon, pour les convoquer pour lundi soir prochain, à 10 heures p.m., afin de leur soumettre une proposition concernant la fourniture de l'eau.

Le Conseil prend connaissance de la lettre du 9 mai, de Les Pieds Légers, concernant un compte de \$55.08 pour taxe d'eau. Le Conseil ne peut dispenser Les Pieds Légers du paiement de ce compte, vu les dispositions du règlement. "

Et la séance est levée.

*David Duchesneault*  
Maire-suppléant.

*Marcel Marois*  
Greffier.

Le 13 mai 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 13 mai 1946, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no.295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G.Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certiricat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 23 avril 1946, ainsi que des comités des 23 avril, 29 avril, 6 mai, 10 mai 1946; il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ces rapports soient approuvés, sauf:-

a) La résolution du 29 avril, concernant la propriété no.159-6 du quartier Ouest, de Jules Letendre; laquelle résolution devra se lire comme suit:-

-----  
 " Le comité recommande d'acheter la propriété de Jules Letendre, no. 159-6 du quartier Ouest de la cité de Drummondville, en vue de l'ouverture de la rue St.Georges, pour le prix de \$6,000.00; la Cité accordant à monsieur Jules Letendre la jouissance de son logement jusqu'au 1er octobre 1946, et estreignant monsieur Letendre au paiement du loyer rixé par la Commission des Prix, après cette date. Monsieur Letendre se déclare prêt à quitter les lieux après cette date, en aucun temps, sur demande de la Cité, et en donne avis à la Cité. Le maire et le greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat. "

-----  
 b) La résolution du 29 avril, concernant la location du kiosque du Parc Ste.Thérèse, laquelle résolution devra se lire comme suit:-

" Le comité recommande que le kiosque du Parc Ste.Thérèse soit loué à Lucien Boisvert, pour fins de restaurant, jusqu'au 1er octobre 1946, à raison de \$10.00 par mois, monsieur Boisvert devant laisser au public l'usage des toilettes qui sont installées dans ledit kiosque. "

Le règlement no. 321 concernant les taxes foncières générales et spéciales pour l'années 1946, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Robert Bernard, que ce règlement soit approuvé. ADOPTE.

L'échevin Antoine Turcotte entre, et prend son siège.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$17,708.93 au compte budget, et de \$2,371.89 au compte capital. Il est proposé par l'échevin J.A.Savard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. Ladite liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Lecture est donnée du premier estimé concernant l'exécution des travaux d'égoûts faits par MM. Scardere et Marzitelli, au montant de \$11,146.40, en date du 13 mai 1946. Le Conseil charge le comité de la Voirie de rencontrer MM. Scardere & Marzitelli afin de discuter avec ces derniers de l'achat et du posage du bois dont le prix est trouvé trop élevé par la Cité.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine

Résol.  
Annulée  
par résol.  
du 25 juin 1946.



Niquet, que le Trésorier soit autorisé à verser un acompte de \$10,000.00 à M<sup>r</sup>. Scardere & Marzitelli. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que des soumissions soient demandées pour la construction des égouts du Boulevard Mercure. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Garde d'Honneur Indépendante de Drummondville, demandant un octroi de \$300.00 pour leur permettre d'acheter des sabres. Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le Trésorier soit autorisé à leur verser ladite somme de \$300.00; ces sabres demeurant la propriété de la Cité, et lesdits sabres, au nombre de 30, devant être remis à la Cité, en cas de dissolution ou d'inactivité de la Garde. ADOPTE.

Et la séance est levée.

*Dr Joseph Baron*  
Maire.

*Marcus Marin*  
Greffier.

#### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 13 mai 1946, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité entend les délégués de Ville St. Joseph, St. Jean-Baptiste et St. Simon, et discute avec ces derniers de la fourniture de l'eau, que la Cité est prête à leur accorder moyennant 15¢ du 1000 gallons, avec un minimum de \$12.00 par famille. La question est laissée à l'étude.

Et la séance est levée.

*Dr Joseph Baron*  
Maire.

*Marcus Marin*  
Greffier.

Le 21 mai 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, mardi le 21 mai 1946, à huit heures p.m., à l'hôtel de Ville.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léonard Boileau, J.C. Chassé, David Duchesneault, Antoine Niquet et J.A. Savard. En l'absence de Son Honneur le maire, la séance est présidée par l'échevin David Duchesneault, maire-suppléant.

Le comité recommande que le trésorier soit autorisé à vendre à E.L. Watkins l'automobile de la Cité, au prix qui sera fixé par la Commission des Prix pour une automobile de ce genre.

L'échevin Robert Bernard entre, et prend son siège.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire aux propriétaires suivants:- MM. Norbert Boisvert, Pierre Valois, Paul Moisan et Dame Joseph Larocque, afin de leur demander de s'entendre ensemble pour présenter en commun leur plan de subdivision de leurs terrains dans le quartier Ouest.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'aviser monsieur Conrad Fournier d'avoir à enlever tous les déchets qui se trouvent actuellement sur sa propriété, et l'aviser de plus de ne pas en déposer à l'avenir sur ledit terrain; le tout suivant les dispositions des règlements nos. 217 et 250.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire à Charles-Edouard Dumont, pour l'aviser qu'il devra quitter l'endroit où il a placé sa voiture au marché public, pour le 15 juin 1946.

Le comité recommande que le département de la Voirie soit autorisé à faire certains travaux sur la rue St. Omer, travaux rendus particulièrement nécessaires par la construction de l'égoût St. Pierre.

Lecture est donnée d'une lettre de Pierre Sylvain, demandant d'être dispensé de payer une somme de \$25.00 pour licence de réparations de matelas. Cette demande est accordée.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Ernest L'Etoile, demandant l'autorisation de ne payer qu'une demi-licence, soit \$25.00; cette demande est accordée.

Lecture est donnée d'une lettre de Gérard Leblanc, demandant que la demi-licence qu'il a payée vers le mois de mars 1946, serve pour l'année 1946-47; cette demande est accordée.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à ne charger qu'une demi-licence à MM. Bussière, vendeurs de poissons.

Le comité recommande que la même licence que l'en passé soit accordée à M. Émile Charette.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à acheter de la Cie Francis Hankin Ltd, une machine "Muller B. Water Tapping Machine" complète

avec l'équipement standard, drills de 1/2 " 5/8 " 3/4 " et 1 " pour raccords sous pression, \$165.00, F.O.B. Montréal, Taxe fédérale de vente 8% incluse, termes net 30, suivant lettre du 18 mai 1946.

Le comité recommande qu'une augmentation de salaire de \$2.00 par semaine soit accordée à M. Henri Pagé.

Le comité recommande que l'ingénieur soit autorisé à poser les services d'eau et d'égoûts sur les nouvelles rues:- Robins, Newton, Adhémar, jusqu'à St.Pierre.

Et la séance est levée.

*David Guichon*

Maire-suppléant.

*Walter Morris*

Greffier.

Le 27 mai 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 27 mai 1946, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRÉSENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, Antoine Turcotte.

En l'absence de Son Honneur le maire, et du maire-suppléant, il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que l'échevin J.A. Savard agisse comme président de cette assemblée. ADOPTE.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 13 mai 1946, ainsi que des rapports des comités des 13 et 21 mai 1946. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$100.00 à la Chambre de Commerce des Jeunes de Drummondville, à titre d'octroi pour leur Congrès Régional. ADOPTE.



Voir résol. ( L'échevin J.G. Chassé donne avis de motion d'un règlement  
11 juin ) ordonnant la fermeture des magasins à six (6) heures du soir le samedi,  
1946. (durant les mois de juillet et août 1946.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que les permis de constructions suivants soient accordés :-

- a) Canadian Celanese Limited, tel que demandé;
- b) David Duchesneault, tel que demandé;
- c) La Parole Ltée, à 6 pieds de la rue Des Forges. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les comptes de taxes foncières pour l'année 1946 puissent être acquittés par les contribuables en deux versements, savoir:- la moitié avant le ou vers le 5 juillet, et la moitié avant le ou vers le 20 décembre 1946, et qu'un escompte de cinq (5) % soit accordé, pourvu que les contribuables acquittent tous les arrérages de taxes quelconques qu'ils peuvent devoir. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le maire et le greffier soient autorisés à signer, au nom de la Cité de Drummondville, la convention collective de travail entre la Fraternité Canadienne des Policiers, section Drummondville, et la Cité de Drummondville. ADOPTE.

L'échevin Antoine Turcotte donne avis de motion d'un règlement pour l'embellissement de la cité et la plantation des arbres.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le Trésorier soit autorisé à payer à MM. Scardere & Marzitelli, la somme de \$1,146.40, balance du premier estimé du 13 mai 1946. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.G. CHASSE, que le kiosque du Parc Ste. Thérèse soit loué à Laurent Cusson, pour rins de restaurant, à raison de \$10.00 par mois, monsieur Cusson devant laisser au public l'usage des toilettes qui sont installées dans ledit kiosque. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la Cité de Drummondville, vu la crise du logement qui sévit actuellement dans notre cité, profite immédiatement des avantages que le Gouvernement Fédéral met à la disposition des municipalités par l'entremise de la WARTIME HOUSING LIMITED.

Il est donc résolu par les présentes que la Cité de Drummondville demande à la Wartime Housing Limited et au Gouvernement Fédéral la construction immédiate de 200 maisons, la Cité s'engageant à fournir les lots nécessaires à la construction de ces maisons, et à observer toutes les conditions exigées par la Wartime Housing Limited et le Gouvernement Fédéral.

Il est aussi résolu que le maire et le greffier soient autorisés à signer le ou les contrats qui devront intervenir à cet effet entre la Cité

de Drummondville, le Gouvernement Fédéral et la Wartime Housing Limited.

La Cité de Drummondville prierait cependant le Gouvernement Fédéral et la Wartime Housing Limited de commencer immédiatement la construction de telles maisons, et recommande autant que possible de confier les contrats ou sous-contrats des dites constructions à des entrepreneurs locaux. ADOPTE.

Et la séance est levée.

*J. A. Savard*  
Président.

*Marcel Marois*  
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 27 mai 1946, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin J.A. Savard.

Le comité recommande que la Cité achète de monsieur Eric Janelle, une partie de terrain d'environ deux acres plus ou moins, pour des fins d'installation d'une pépinière, au prix de \$400.00 payable en janvier 1947, ladite pépinière sera sous l'administration du comité d'embellissement. Le comité autorise de plus le paiement d'une somme de \$100.00 au comité d'embellissement, pour l'aider à la préparation du terrain.

L'échevin Robert Bernard quitte son siège.

Le comité recommande que le trésorier soit autorisé à payer le compte de \$67.00 à M<sup>rs</sup>. Roger Séguin.

Le comité recommande que les dimensions du viaduc à être construit au bout de la rue Cockburn, soient fixées à douze (12) pieds



de haut et trente-six (36) pieds de large, et que l'ingénieur soit autorisé à préparer le plan.

Et la séance est levée.

*J. Savard*  
Président.

*Marcel Massé*  
Greffier.

Le 8 juin 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, ce 8 juin 1946, à quatre heures p.m., à l'hôtel de Ville.

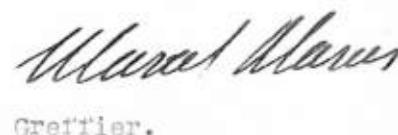
SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, Wilfrid Faucher, J.A. Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Le comité entend MM. J.S. Giroux et Armand St.Pierre, du comité de placement.

Le comité recommande d'acheter le terrain de la Cie Southern Canada Power, en arrière du Couvent, terrain occupé par les terrains de jeux, et qu'une délégation à cet effet rencontre les autorités de la Compagnie, mercredi prochain.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.

Le 11 juin 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi le 11 juin 1946, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, Josaphat G.Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin David Duchesneault, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 27 mai 1946, ainsi que des rapports des comités des 27 mai et 8 juin 1946. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.G.Chassé, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que la Cité fasse le pavage en asphalte sur les rues suivantes :

- a) sur la rue Moïsen, entre la rue St.Jean et la Drummondville Cotton Co.
- b) sur la rue St.Pierre, des deux côtés, entre le Boulevard St.Joseph et la rue St.Henri;

c) Sur la rue Dorion, entre la rue Cockburn et le pied de la côte.  
ADOPTÉ.

Le règlement concernant le comité d'embellissement et les arbres, subit sa première lecture.

L'échevin Robert Bernard entre, et prend son siège.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que la première lecture du règlement concernant la fermeture des magasins à six heures du soir le samedi, durant les mois de juillet et août 1946, n'ait pas lieu, et qu'aucun règlement ne soit passé à cet effet, le Conseil ne devant pas s'occuper de cette question qui relève des marchands seulement. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que la Cité paie une somme de \$1,200.00 pour l'acquisition d'un droit de passage et d'une servitude sur le lot no. (p.150) nécessaire pour le passage de l'égoût collecteur Coxhead; que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat à cet effet. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que deux lumières soient posées; l'une sur la rue Brouillard, et l'autre au centre de la rue Garceau. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Robert Bernard, que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat de droit de passage et de servitude pour l'égoût collecteur Coxhead, avec les Soeurs Grises et la Drummondville Cotton Co. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.A. Savard, que demande soit faite à la Cie Southern Canada Power pour déplacer un poteau qui se trouve situé sur la propriété de monsieur Leuzière, sur la rue Poirier, ledit déplacement devant se faire aux frais de la Cité. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le Trésorier soit autorisé à payer le compte de Georges Gagné Ltée, au montant de \$52.96. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le Trésorier soit autorisé à payer à MM. Scardere & Marzitelli les sommes de \$6,599.68, montant établi par le deuxième estimé de l'ingénieur de la cité, pour la canalisation du ruisseau Coxhead; de \$3,138.02, montant du 1er estimé de l'ingénieur de la Cité, pour l'égoût St.Pierre. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le système d'aqueduc soit continué sur la rue Bruno jusqu'à la propriété de monsieur Marcel Granger. ADOPTÉ.

Et la séance est levée.

*David Ducharme* *Marcel Monin*

Maire-suppléant.

Greffier.



LA CITE DE DRUMMONDVILLE

Mutation de propriétés au 1er juin 1946.

Rôle	Vendeurs	Acquéreurs		
2218	Edouard Archambault	Commission Scolaire (non tax.)	P 141,142	\$ 3,000.00
13	Bélisle Françoise	Henri Hamel	P 1	200.00
252	Bolduc Origène	Délias Godbault	P 44 0	9,500.00
977	Baron Ovila	Léonidaz Guay	263-62 S	300.00
949	Bergeron Laurent	Charles Houle	263-43	300.00
999	L. Bélisle	Mme Eva M. Alexander	1-12 E	350.00
1288	Blanchard Gérard	Roland F. Gélinas	2-156, 2-157 E	16,300.00
1374	Blanchard Clément	H. D. Gélinault	2-189	3,700.00
1784	Bourdon Succession L A	J. C. Doré	50-376,77 E	800.00
1820	Succession Bourdon	Luc Houle	50-394	400.00
1821, 2, 3	" " "	Sydney Conyers	50-395,396,397	1,200.00
2443	Albert Biron	Ovila Lionne	P 216 E	5,800.00
3065	Henri Bergeron		141-52A	4,000.00
3256	Bergeron Antonio	Romer Gauthier	156-2	1,400.00
3446	Mme P. Bergeron	Fabrique St-P. & P. (non tax.)	160A (2,3)	300.00
3447	" "	" " "	160A 54, 53, 55	180.00
3409	Napoléon Boucher	Roland Royer	P 160A	4,300.00
3539	Charles-Ferreault Arthur Boisvert	Charles Ferreault	1/2 P 162A	1,450.00
1996	J. G. Chassé	Lionel Chassé	1/4 de 74 E	3,000.00
522	Jeanne Chassé	Norbert Boisvert	38 E	2,200.00
3555	Emile Chassé	Napoléon Boucher	P 162A	1,700.00
2398	Cordeau Mme François	Armand Charretier	203 E	6,500.00
1077	Caisse Populaire Ste-Thérèse	Eusèbe Boucher	1-73,2-28	300.00
1078	" " "	Gaston Crépeau	1-74,2-29	300.00
1079	" " "	" "	1-75,2-30	300.00
18	" " "	Amédée Côté	P 1 N	1,250.00
2165	Arsène Cardin	Arthur Tremblay	121 E	4,200.00
3444	Caisse Populaire St-Joseph	Fabrique St-P & P. (non tax.)	160A-4,160A-52	210.00
3464	Conrad Cusson	Micheline Solly	P 162B	75.00
3515	Côté Gaston	J. A. Solly	162b-148	100.00
689	Dionne Emile	Florence Gagnon	P 89 S	2,800.00
739	Descoteaux Henri	Alphonse Muffet	P 103 S	3,000.00
1048	Daigle Clarence	Walter Yandam	1-40	1,450.00
1337	Fabrique-Ste-Thérèse David Duchesneau	2/3 Fabrique Ste-Thérèse ( <del>non tax.</del> <del>depuis</del> )	2/3 2-174	4,300.00
1600	Deslande Armand	Henri Lemoine	7-46 E	400.00
1601	" "	R. D. Biron	7-47	3,000.00
1846	Teupin-Armand Doucet Annette	Armand Toupin	52-10	2,600.00
2451	Dore Succession Patrick	Mme A. B. Goudreau	218 E	6,500.00
2721	Dionne Gérard	Paul H. Parent	295 E	4,700.00
2872	Duchesneaut Harris	Lily Duchesneault	1/2 426 E	3,500.00
3440	Léo Duguay	Armand Houle	P 160a-10	1,300.00
1693	Ellis Rose	Oscar Charret	50-254 E	4,000.00
1747	Forcier Lucien	Roméo Laurion	50-273	6,500.00
14	Gouin Jos.	Bruno Turcotte	P 1 N	100.00
66	Guillemette Honoré	Achille Lepage	136 N	400.00
3005	Mme Charlotte Gazelo	Françoise Belisle	1/2 554-55	5,000.00
1176	Conrad Grimard	Arsène Lambert	P 2-81 E	2,800.00
2322	J. R. Guivremont	Paul Lussier	P (177-178)E	23,000.00
1692	Gauthier Alphonse	V. Michel Millette	50-253	4,000.00
3141	Grégoire Adrien	J. O. Capistran	141-79a E	4,800.00
42	Houle Théo.	Jos. Lussier	P 11	800.00
984F	Héroux Raoul	Jean Jacques Pinard	28-42 S	400.00
2186	Luc Houle	Oscar Paul	1/2 135 E	2,300.00
2674	Hugo Jos.	Armand Corneau	1/2 S-E 303 E	2,000.00
3290	Houle Wilfrid	Gilbert Savois	156-65	1,600.00
3514	Héneault Bernardin	J. A. Solly	162b-147	100.00
2000	Mme Henri Joyal	Jos. Claveau	1/2 74 E	4,000.00
3437	Edgar Joyal	Hector Laplante	P 160a-11,10	1,500.00
3639	Janelle Eric	à soustraire (campagne)	P 167	100.00
675	Lamoureux Succession Mme Eug.	Ernest Bergeron	87 S	4,000.00
3610	Robert Lindsay	Welly Grenier	162b (36,37,38)	1,100.00
897	Lemire Herman	Oscar Lacroix fils	263-20 S	400.00
997	Lemire Irénée	William Lalime	1-10	350.00
1312	Lemire			
1156	Lambert Ernest	Rodolphe Chagnon	2-72 E	6,600.00

1287	Roland Lessard	Philiass Soucy	2-155 E	3,500.00
1379	Armand Lebel	David Duchesneault	2392- 2-192	400.00
1562	Langlais Ovila	Blanchette Rodolphe	7-20	400.00
1710	Léon Ledoux	David Duchesneault	50-262 E	4,000.00
1770	Leblanc Mme Ozias	Lucien Précourt	50-280 E	6,500.00
2015	Omer Leblanc	Garden Kitsan	$\frac{1}{4}$ -75 E	4,000.00
2669	Damase Lemoine père	Antonio Doucet	$\frac{1}{2}$ 283 E	3,500.00
2699	Mme D. Ladora	Uldéric Couture	290 E	4,800.00
2926	Louis Laplante	W. Desgranprés	$\frac{1}{2}$ (482,3,4)	1,800.00
2970	Alphonse Lapierre	Gérard Connolly	P (512-513)	4,000.00
3036	Henri Lavoie	Walter Arel	604-5	2,000.00
3332	Jules Letendre	La Cité de Drummondville	159-6	1,850.00
		(non tax. 1 juin)		
3364	Lucien Lafond	Elies Soucy	P 160a-81	900.00
3586	Lessord Alfred	Irénée Lemoine	162b-18	125.00
1096	Mercure & Fils	Georges Levasseur	2-44 E	1,800.00
1588	Montplaisir J. O.	Gernand Lemire	7-36	400.00
384	Mitchael Mme J. B.	Adélar Lupien	70 0	6,200.00
473	Albert Marier	Jos. Fulichineault	P 28-2, P 28-3	3,600.00
605	Donat Marier	Paul Morissette	$\frac{1}{2}$ 64 S	3,500.00
930	Morreau Albert	Alphonse Carignan	263-34 S	300.00
966	Morreau Gérard	Gagnon Nérée	263-54 S	300.00
1036	Marcoux Emile	Emile Lemaire	1-30, 2-1 E	3,000.00
2309	Dr. L.P. Millet	Dr. Georges Beauchesne	$\frac{1}{2}$ 175 E	4,200.00
499	Succession S.R. Newton	E. L. Watkins	28-70	200.00
		Hormidas Beaulieu	28-68	200.00
		Mme M. Brosseau	28-63	200.00
		Thomas Ross	28-64, 65	400.00
		Gérard Grangé	28-69	200.00
		Jean-Noel Allie	28-66	200.00
		Dawson Garon	28-67	200.00
491		Mme L. Ménard	28 (18-19)	400.00
984A	E	Bolduc Origène	28-32	100.00
3648		L. Côté	162b-53et54	200.00
		Laurent Leduc	162b-59	100.00
		Cyprien Gagnon	162b (55-56)	200.00
		Raphael Bilodeau	162b-58	100.00
2281	Nadeau Ephrem	Marcel Marier	166 E	4,000.00
1105	Mme André Ouellet	Léo Ouellet	2-49	350.00
193	Dr. Précourt	Lucien Rousseau	P 31 0	7,500.00
540	Victor Pépin	Jos. Houde	P (42-44) S	2,500.00
657	Mlle Ema Pépin	L. P. Boivin	80 S	5,000.00
992	Julia Proulx	Charles Labonté	1-7 E	250.00
1201	Le-Ph. Pelletier	Octave Pelletier	2-104 E	4,300.00
173 9	Paradis E. W.	Roland Tessier	50-270 E	5,300.00
2392	Poirier Charles	Mme Marie P. Duchesne	200a E	7,500.00
534	Rousseau Marie Stelaa	Albert Bilodeau	P (41-42) S	6,000.00
1709	Moberge Maurice	Albert Morreau	50-261 E	3,700.00
1457	Roy François	Joseph Guoin	2-224	3,500.00
1774	Ross Thomas	Fortier Albert	50-281	5,300.00
2853	Rousseau Thélesphore	Rousseau Bruno	$\frac{1}{2}$ (404-05)	3,200.00
3041	Ricard Alfred	Chauvette Zéphyrin	604-6	800.00
3651	Roux Arthur	Héroux Raoul	162b-91	150.00
1169	Sylvain Henri	Sylvain Hervé	2-77, 2-78 E	2,000.00
1473	St-Louis Ovila	Joseph Guoin	2-231	500.00
2808				
3443	Solly Adélar	Welly Guilbault	160a-50	125.00
3443	" "	Fabrique St-P. & P. (non tax)	160a (6,7,8,47,48 49)	675.00
3129	Sylvestre Henri	Sylvestre Onil	$\frac{1}{2}$ ind. 141-78a	2,650.00
3266	Safard Dame J.A.	Turcotte Donat	156-36	2,400.00
500	Tessier Roland	Thibault Maurice	28-54	250.00
963	Tétreau Ulric	Farley Hardy	263-51	300.00
1264	Turmel Cléophas	René Dore	2-147	2,000.00
1843	Tremblay Arthur	J. R. Blanchard & Cie	52-7	1,700.00
2725	Georges Tétreau	Joyal J. F. D.	296	9,500.00
2962	Tourigny Elicien	Nadeau Ephrem	511	4,000.00
1589	Verrier Gérard	Ledoux Léon	7-22	300.00
2653	Vigneault Ludger	Vigneault Gérard	P 279	2,500.00
741-42	Watkins E. L.	Daneau David	P 104	2,000.00
			P 104-(1,2)	7,500.00

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 11 juin 1946, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière, siègent en comité sous la présidence de l'échevin David Duchesneault, maire-suppléant.

Le comité recommande de creuser le chemin en dessous du tunnel du C.N.R., l'autre côté de la rivière.

L'échevin Robert Bernard quitte son siège.

Le comité recommande que le salaire du capitaine A. Larrivée soit porté à \$45.00 par semaine, rétroactif au 1er mars 1946.

Le comité recommande que les mutations de propriétés mentionnées sur la liste fournie par le Trésorier, soient faites au rôle d'évaluation.

Le comité recommande que le comité de police et le cher étudient la question de l'engagement d'un constable additionnel.

Le comité recommande que le cher de police, ainsi qu'un échevin de la cité, soient délégués au Congrès des chers de police qui sera tenu à Chicoutimi au mois de juillet.

Et la séance est levée.

*David Duchesneault* *Marcel Meris*  
Maire-suppléant. Greffier.

Le 17 juin 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, ce 17 juin 1946.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin David Duchesneault, maire-suppléant.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$100.00 à la Société St. Jean-Baptiste (Ste. Thérèse) comme octroi pour la fête de la St. Jean-Baptiste.

Le comité recommande que le permis de Georges St. Jacques, pour la construction d'une station de gazoline au coin des rues Cherrier et Boulevard Mercure, lui soit accordé suivant les plans tels que préparés par l'architecte Deshaies, avec les modifications faites par le comité d'urbanisme.



Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$600.00 au Club de Baseball de Drummondville, et que la résolution passée par le Conseil de la Cité le 25 mars 1946 soit par la présente annulée.

Le comité recommande que la Cité procède en bornage avec MM. H.D. Archambault et Savoie, et que le greffier soit chargé de faire signifier à monsieur Archambault un avis à cet effet.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à charger une somme de \$5.00 à l'administration du terrain de courses, pour l'usage de l'arrosoir-automobile, lors des courses, ledite administration devant de plus payer l'homme préposé à la conduite de l'arrosoir.

Le comité prend connaissance du contrat de location d'une partie de terrain de la Southern Canada Power Co., pour usage d'un dépôt, et le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Le comité recommande que le salaire du chef Vincent soit porté à \$55.00 par semaine.

Le comité recommande qu'à l'avenir toutes les enquêtes, de quelque nature qu'elles soient, relèveront du chef de police, cette recommandation étant devenue nécessaire depuis la convention collective intervenue dernièrement avec le corps de police et la Cité de Drummondville.

Le comité recommande l'engagement de monsieur J.A. Laliberté, au salaire de \$55.00 par semaine, comme contremaître de la Cité.

Et la séance est levée.

*David Bucher*

Maire-suppléant.

*Marcel Moir*

Greffier.

Le 25 juin 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi le 25 juin 1946, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Antoine Niquet, J.A. Savard. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin David Duchesneault, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 11 juin 1946, ainsi que des rapports des comités des 11 et 17 juin 1946. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le règlement concernant l'embellissement dans la cité, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ce règlement soit approuvé. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$33,035.30 au compte budget, et de \$5,883.44 au compte capital. Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ces comptes soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Robert Bernard, que les échevins J.G. Chassé et J.A. Savard soient nommés pour régler avec la Municipalité du Canton de Grantham-Ouest la question du dépotoir. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Robert Bernard, que la Cité accepte la proposition de monsieur R.O. Blanchard, contenue dans sa lettre du 10 juin 1946, et que le Trésorier soit autorisé à lui payer la somme de \$1,500.00 pour l'obtention par la Cité d'une servitude à-travers son terrain (partie 150 Quartier Sud) de onze (11) pieds de large, afin de servir au passage de l'égoût Coxhead; et que le maire et le greffier soient autorisés à signer avec M. Blanchard un contrat à cet effet. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la résolution en date du 13 mai 1946, concernant l'achat de la propriété de monsieur Jules Letendre, soit annulée, les parties n'ayant pu s'entendre sur la grandeur du terrain devant être vendu. ADOPTE.

L'échevin Robert Bernard donne avis de motion d'un règlement pourvoyant à un emprunt de \$200,000.00, soit \$100,000.00 pour la construction d'hôtelleries dans la cité de Drummondville, pouvant loger environ 600 personnes, et \$100,000.00 pour l'achat de terrains, construction d'aqueduc et d'égoûts, et de pavage, nécessaires pour la construction de 200 maisons suivant les conditions de la Wartime Housing Limited, le tout dans le but d'apporter un remède immédiat à la crise de logements actuellement existante, et afin de procurer à nos industries tout le



personnel qui leur est nécessaire; la construction de ces hôtelleries devant se faire immédiatement.

Et la séance est levée.

*David Duchesneau*  
Maire-suppléant.

*Marcel Marois*  
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 25 juin 1946, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de l'échevin David Duchesneau, maire-suppléant.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$50.00 à la J.O.C. et L.O.C.

Le comité recommande le paiement d'une somme de \$10.00 à Me. Roger Séguin, et \$2.00 à Ninette Crevier.

Les demandes d'Assistance Publique dans les cas de Demoiselles Yolande Beaudoin et Thérèse Pétrin sont acceptées; celle de Dame Gustave Letendre est refusée.

Et la séance est levée.

*David Duchesneau*  
Maire-suppléant.

*Marcel Marois*  
Greffier.

Le 8 juillet 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 8 juillet 1946, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Antoine Niquet, et J.A. Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 25 juin 1946, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour.

L'échevin Antoine Turcotte entre, et prend son siège.

L'échevin J.A. Savard donne avis de motion d'un règlement autorisant un emprunt de \$140,000.00, pour l'achat d'un terrain nécessaire à un centre civique, marché public, garages et entrepôts, et autres services municipaux, et pour leur construction.

L'échevin J.A. Savard donne avis de motion d'un règlement autorisant un emprunt de \$100,000.00, pour l'achat de terrain, construction d'égoût, pavages et aqueduc, devant desservir les maisons construites par la Wartime Housing Limited.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat de vente par la Cité de Drummondville, de l'immeuble no. de cadastre 135 du quartier Sud de la Cité, à Pierre Mathieu, cet immeuble ayant déjà été vendu en paiement des taxes, mais aucun acte de vente n'ayant été passé. ADOPTE.

Le règlement no. 323, autorisant un emprunt de \$40,000.00, pour couvrir la différence entre le coût des travaux prévus et le montant du coût des travaux tels qu'accordés au plus bas soumissionnaire, pour les travaux d'égoût collecteur du bas de la ville, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que la Cité de Drummondville achète de la Compagnie Southern Canada Power le terrain, mesurant 13.5 arpents sur le Boulevard St. Joseph, situé entre celui déjà vendu à la Commission Scolaire de Drummondville et celui vendu à la Communauté des Soeurs de la Présentation, faisant partie des lots 151 et 152 du quartier Sud de la Cité; et que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une requête de certains propriétaires des rues Scott et Dollard, demandant un pavage. Le Conseil se déclare favorable à cette demande, laquelle sera inclus lors d'un prochain règlement de travaux.



Lecture est donnée d'une lettre de la Compagnie Bell Telephone, en date du 13 juin 1946. Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Robert Bernard, que le Conseil de la cité de Drummondville donne son consentement à ce que la Compagnie Bell Telephone construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité, tel que mentionné dans la lettre de la Compagnie, en date du 13 juin 1946, et les plans qui l'accompagnent, sauf pour ce qui regarde les travaux à faire sur la rue Lindsay, le Conseil prévoyant un élargissement de cette rue, et référant l'étude de cette question à une prochaine séance. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le Trésorier soit autorisé à payer à MM. Scardere & Marzitelli, la somme de \$2,295.42, représentant le deuxième estimé de l'égoût St. Pierre, tel que préparé par l'ingénieur de la cité, dans son rapport du 8 juillet 1946, et la somme de \$13,066.12, représentant le troisième estimé pour l'égoût Coxhead, tel que préparé par l'ingénieur de la cité, dans son rapport du 8 juillet 1946. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la Cité de Drummondville creuse un puits au Parc Ste. Thérèse. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que les minutes de l'assemblée régulière du 25 juin 1946, et du comité au même jour, soient approuvées et signées. ADOPTE.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.

#### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 8 juillet 1946, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité recommande d'annuler la résolution du 23 avril 1946, concernant l'engagement de MM. Laileur & Allaire, pour la revision cadastrale.

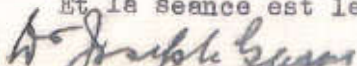
Le comité recommande l'engagement d'André Janelle, comme mécanicien, au salaire de \$45.00 par semaine, pour huit heures par jour, chaque jour ouvrable.

Le comité recommande que M. Provencher, forgeron, soit payé au salaire de \$34.50 par semaine.

Le comité recommande que le salaire de mademoiselle Monique Paris soit porté à \$17.50 par semaine.

Le comité recommande que le salaire des employés suivants (au filtre) soit porté à: M. Hector Lemire, \$32.00 par semaine; Alphonse Dionne, \$30.00 par semaine; Albani Provencher, \$35.00 par semaine; Napoléon Turcotte, \$30.00 par semaine.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.



Le 12 juillet 1946.

Assemblée spéciale du Conseil de la cité de Drummondville, tenue ce 12 juillet 1946, à huit heures p.m., à l'Hôtel de Ville.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, Antoine Niquet et J.A. Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Le greffier donne lecture de l'avis convoquant la présente séance spéciale, ainsi que du certificat constatant la signification dudit avis à tous les membres du Conseil.

Le règlement concernant un emprunt de \$140,000.00 pour l'achat d'un terrain nécessaire à un centre civique, marché public, garages et entrepôts, et autres services municipaux, et pour leur construction, subit sa première lecture.

Le règlement concernant un emprunt de \$100,000.00, pour l'achat de terrain, construction d'égoûts, pavages et aqueduc, devant desservir les maisons construites par la Wartime Housing Limited, subit sa première lecture.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la présente séance soit ajournée à samedi le 13 juillet 1946, à sept heures p.m. ADOPTE.

  
Maire.

  
Greffier.

Le 13 juillet 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 13 juillet 1946, à sept heures p.m., à l'Hôtel de Ville, cette séance étant un ajournement de la séance du 12 juillet 1946.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, Antoine Niquet, J.A. Savard.

En l'absence de Son Honneur le Maire et du maire-suppléant, il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.A. Savard, que l'échevin Robert Bernard agisse comme président de cette assemblée. ADOPTE.

Le règlement no. 324 concernant un emprunt de \$140,000.00 pour l'achat d'un terrain nécessaire à un centre civique, marché public, garages, entrepôts, et autres services municipaux, et pour leur construction, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le règlement no. 324 soit approuvé. ADOPTE.

Le règlement no. 325 concernant un emprunt de \$100,000.00, pour l'achat de terrain, construction d'égoûts, pavages et aqueduc, devant desservir les maisons construites par la Wartime Housing Limited, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le règlement no. 325 soit approuvé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la votation pour les règlements nos. 323, 324 et 325 soit fixée aux 2 et 3 août 1946. ADOPTE.

Et la séance est levée.



Président.



Greffier.

Le 22 juillet 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 22 juillet 1946, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A.Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 8 juillet 1946, ainsi que des rapports de la séance tenue en comité le 8 juillet 1946, de la séance spéciale tenue le 12 juillet 1946, et ajournée au 13 juillet 1946. Il est proposé par l'échevin J.G.Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

L'échevin David Duchesneault fait la déclaration suivante au Conseil, à l'effet qu'il enregistre sa dissidence quant aux deux règlements d'emprunts pour les montants de \$140,000.00 et \$100,000.00.

Les échevins Robert Bernard et Léonard Boileau entrent, et prennent leurs sièges.

L'échevin Wilfrid Faucher fait la déclaration suivante, à l'effet qu'il enregistre sa dissidence quant au règlement d'emprunt au montant de \$100,000.00.

Il est proposé par l'échevin J.A.Savard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que demande soit faite à monsieur Armand Cloutier, député



référal, afin qu'il use de son influence auprès du Gouvernement Fédéral, pour que ce dernier accorde à la Cité de Drummondville la priorité nécessaire pour fournir le matériel de construction pour 400 logements dans la cité de Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la votation sur le règlement d'emprunt au montant de \$100,000.00, pour l'achat de terrain, construction d'égoûts, pavages et aqueduc devant desservir les maisons construites par la Wartime Housing Limited, soit remise à plus tard, afin de donner avantage au Conseil d'obtenir des renseignements additionnels et de discuter cette question avec les représentants de la Wartime Housing Limited et de la Fairchild Co. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G.Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que la demande de monsieur J.O. Montplaisir, en date du 3 avril 1946, soit acceptée, à savoir: - la cession à la Cité par ce dernier d'une ruelle mesurant 33 pieds de largeur par 264 pieds de profondeur, étant 1/2 du lot no. de cadastre 249 et 1/2 du lot no. de cadastre 257 du quartier Est de la cité de Drummondville, ce dernier abandonnant tous ses droits sur tous les travaux publics effectués sur et dans cette ruelle. Le maire et le greffier sont par les présentes autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville un contrat à cet effet avec monsieur J.O. Montplaisir. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G.Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que la cité de Drummondville pose le système d'aqueduc dans cette ruelle. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G.Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le plan de subdivision d'une partie des lots 159-11 et 160a du cadastre officiel du Canton de Grantham, préparé par J.Emery Houde, en date du 15 juillet 1946, soit accepté. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G.Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le plan de subdivision des lots 44 et 45 du quartier Nord de la cité de Drummondville, préparé par J.Emery Houde, en date du 20 juillet 1946, soit accepté. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G.Chassé, secondé par l'échevin J.A.Savard, que le plan de subdivision des lots 162b et 166b du quartier Sud de la cité de Drummondville, préparé par J.Emery Houde, en date du 29 juin 1946, soit accepté. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G.Chassé, secondé par l'échevin J.A.Savard, que le permis de construction de Fernand Pouliot soit accepté. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$17,405.92 au compte budget, et de \$4,468.17 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Et la séance est levée.

*J. G. Chassé*

Maire.

*Marc M. M. M.*

Greffier.



COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 22 juillet 1946, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité recommande que le permis soit accordé à monsieur Roland Marceau, pour la vente de fruits à domicile.

Le comité recommande que les deux enfants de Dame Blais, 133 Brock, soient placés à l'Orphelinat à Nicolet.

Les demandes de Dame Hilaire Dubrulé, Amanda Houle, Octave Dugré, J.B. Gauthier, sont refusées.

Le comité recommande le paiement d'une somme de \$346.50 à Cyprien Hébert, pour du gravier charroyé au parc Woodyatt.

Le comité recommande que tous les employés réguliers au service de la Cité depuis au-moins un an, et qui ont travaillé 40 semaines depuis un an, auront droit à une semaine de vacance.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.

Le 29 juillet 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, lundi le 29 juillet 1946, à l'Hôtel de Ville, à huit heures p.m.

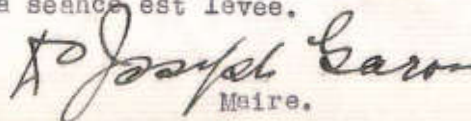
SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, Wilfrid Faucher, J.A. Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de la lettre, en date du 27 juillet 1946, de monsieur Armand Cloutier, député fédéral.

Le comité recommande que le Conseil rencontre monsieur Cloutier samedi, pour discuter la question de la Wartime. Le comité recommande de plus que demande soit faite au Fédéral, afin que ce dernier accorde à la Cité les priorités nécessaires pour 400 logements, la Cité devant contrôler la distribution de ces matériaux, le tout en réponse aux paragraphes b et c de la lettre de monsieur Cloutier.

Le comité recommande que la Cité achète de la Cie Faircraft Industries Limited une maison modèle 603, 1 $\frac{1}{2}$  étage, 6 pièces, pour le prix de \$5,563.45.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.

Le 5 août 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, lundi le 5 août 1946, à huit heures p.m.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, A. Niquet, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, J.A. Savard, Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin David Duchesneault, agissant comme maire-supplément.

Le comité recommande que le Conseil soit favorable à la demande de monsieur Philippe Brisson, pour un service d'autobus Drummondville-Micolet, en passant par Notre-Dame, Blake, Ste. Brigitte, Chatillon, Visitation et Micolet.

L'échevin J.G. Chassé fait rapport que monsieur Armand Cloutier, M.P. serait disposé à venir à Drummondville avec deux experts de la Cie Wartime Housing Limited, afin de discuter avec le Conseil, les représentants de la Ligue des Propriétaires, de la Chambre de Commerce, de cette question des maisons de la Wartime.

Lecture est donnée d'une lettre de la Commission d'urbanisme, en date du 31 juillet. La Commission d'urbanisme étant une commission consultative, le comité recommande que le président du comité de construction fasse partie de cette Commission.

Le comité recommande que tous les permis de construction soient à l'avenir soumis au comité d'urbanisme avant que le permis soit accordé par l'ingénieur de la cité.

Le comité recommande que le plan de Dame Arthur Bérard, plan préparé par J. Emery Houde, en date du 24 juillet 1946, soit accepté.

La demande de la Cie William-Thomas pour l'installation d'un panneau-réclame sur le terrain de la Cie Southern Canada Power, en face de la rue Lowring, est refusée.

Lecture est donnée d'une lettre, en date du 3 août 1946, des Syndicats Catholiques, demandant un octroi. Le comité recommande qu'un octroi de \$50.00 soit versé aux Syndicats, comme appui du Conseil pour la Fête du Travail, et pour leur programme-souvenir.

Le comité recommande que le compte dû par la municipalité de St. Célestin, pour services de la brigade de la Cité, lors du feu qui a détruit l'église, soit établi au montant de \$400.00. ✓

Le comité recommande que les comptes suivants soient acceptés, et le Trésorier autorisé à les payer, savoir:-

Modern Paving	\$ 33,249.24
Crane Ltd	386.67
Cie Gosselin	1,441.59
Francis Henkin	1,332.13



Le comité recommande de rembourser la demi-licence à Henri Sylvestre, notaire, ce dernier n'exerçant plus sa profession dans la cité, ainsi qu'à M. Armand Larleur, i.c.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rembourser la demi-licence à Richard Biron.

Les échevins Robert Bernard et Léonard Boileau s'absentent.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer 75% des réclamations de C. Larocque, Lorenzo Bussièras et Gaston Dionne, ces derniers ayant fait des réclamations respectives de \$30.00, \$184.01 et \$108.95, la Cité payant ces réclamations sans préjudice à ses droits, et ne reconnaissant aucune responsabilité.

Et la séance est levée.

*David Guéhenneault*

Maire-suppléant.

*Manuel Marois*

Greffier.

Le 12 août 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 12 août 1946, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 22 juillet 1946, ainsi que des rapports des comités tenus les 22, 29 juillet et 5 août 1946. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le greffier donne lecture du rapport de la votation sur les règlements nos. 323 et 324.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le Trésorier soit autorisé à payer les comptes pour la votation desdits règlements, suivant la liste préparée par le greffier. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Trésorier soit autorisé à payer à MM. Scardere & Marzitelli la somme de \$1,424.70, étant le montant du troisième estimé de l'égoût St. Pierre, tel que préparé par l'ingénieur de la cité, dans son rapport du 5 août 1946. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Trésorier soit autorisé à payer à MM. Scardere & Marzitelli la somme

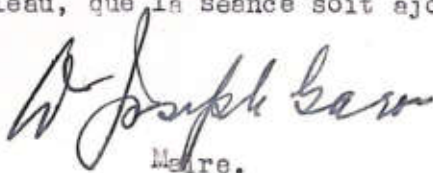


de \$14,491.37, représentant le quatrième estimé de l'égoût Coxhead, tel que préparé par l'ingénieur de la cité, dans son rapport du 5 août 1946. ADOPTE.

M. Armand Cloutier, député fédéral, accompagné des experts de la Centrale d'hypothèque et la Cie Wartime Housing, donne des explications au Conseil sur les plans de construction tels que préconisés par ces Compagnies.

Son Honneur le Maire s'absente, et il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Niquet, qu'en l'absence du maire et du maire-supplément, l'échevin J.A. Savard agisse comme président de cette assemblée. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la séance soit ajournée à mardi le 13 août 1946. ADOPTE.

  
Maire.

  
Greffier.

Président.

Le 13 août 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant un ajournement de la séance régulière tenue le 12 août 1946.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte.

En l'absence de Son Honneur le Maire et du maire-supplément, il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que l'échevin J.A. Savard agisse comme président de cette assemblée. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le règlement no. 325, concernant un emprunt au montant de \$100,000.00 pour l'achat de terrain, construction d'égoûts, pavages et aqueduc devant desservir les maisons de la Wartime Housing Limited, ne soit pas voté, et soit retiré, ce règlement étant déclaré illégal suivant l'opinion donnée par le sous-ministre des Affaires Municipales, M. Emile Morin, à l'échevin Robert Bernard, M.A.L. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la cité de Drummondville s'adresse à M. Armand Cloutier, député fédéral, ainsi qu'à M. C.D. Howe, par l'entremise de M. Cloutier, pour obtenir les matériaux nécessaires à la construction de 400 logements, la Cité étant prête à assumer la responsabilité et le contrôle des matériaux.

Le greffier est chargé d'envoyer copie de cette résolution à M. Armand Cloutier, député fédéral, et la Cité de Drummondville a confiance que le Gouvernement Fédéral accordera à notre Cité les matériaux qui lui sont nécessaires pour la construction de logements dans le grand Drummondville, la liste de ces matériaux devant être envoyée au Gouvernement Fédéral d'ici quelques jours. ADOPTE.



Il est aussi proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que des avis soient publiés dans nos journaux locaux, avisant tous ceux qui construisent et qui manquent de matériaux, de vouloir bien s'adresser immédiatement à l'Hôtel de Ville, et de produire par déclaration assermentée, une liste des matériaux qui leur manquent. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin J.A. Savard, qu'une lumière soit installée sur un poteau dans la côte de la rue Newton, près de la résidence de M. Antonio Lemaire. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la Cité de Drummondville accepte la proposition de M. Donat Bourgeois, contenue dans sa lettre du 24 avril 1946, et vende à ce dernier tous les terrains appartenant à la Cité de Drummondville, au coin des rues Hériot et Bérard, lesquels comprennent les lots numéros: 50-(1,2,3,4,5,6) 50-7 (rue), 52-50, 52-51, 52-64 et 52-52 (rue), pour le prix de \$30,000.00, dont \$15,000.00 payables comptant, et \$15,000.00 payables sur livraison complète des terrains; le tout sujet cependant à certaines conditions qui seront déterminées par le Conseil d'ici une semaine. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que la Cité fournisse à Milton Lackie le tuyau qui lui est nécessaire pour la construction de ses égouts dans le quartier Nora. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que les demandes d'Assistance Publique dans les cas de Dame Albert Gélinas et J.B. Gauthier, soient acceptées. ADOPTE.

Et la séance est levée.

  
Président.

  
Grerier.

Le 19 août 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, lundi le 19 août 1946.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chessé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard, et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin David Duchesneault, maire-suppléant.

Le comité recommande que le greurier soit chargé d'écrire au C.P.R., pour obtenir un estimé du coût du viaduc que la cité a l'intention de construire sur la rue Cockburn, y compris ce qu'il en coûterait pour lever la voie ferrée de 2 et 3 pieds.

Le comité entend monsieur P.J. Depocas, représentant de la Faircraft Industries Limited, et recommande que demande soit faite à la Cie Faircraft Industries Limited pour prolonger l'option qui a été prise récemment, jusqu'à

lundi le 26 août 1946, afin de permettre au public de visiter en fin de semaine la maison qui est en voie d'érection sur les terrains de M. Albert Madore, et d'en connaître mieux les avantages.

Le comité recommande que la cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissaires, la somme de \$100,000.00 au taux de 4%, pour payer le coût de certains travaux déjà exécutés, et à exécuter, lesquels travaux ont été approuvés par le règlement no. 311; le montant dudit emprunt devant être remboursé lors de la vente des débentures autorisées par le règlement no. 311. La présente autorisation devant remplacer celle accordée suivant la résolution du 12 novembre 1945.

Le comité recommande que le greffier soit autorisé à demander des soumissions pour la construction d'un égout de diamètres différents, sur le boulevard Mercure, dans la cité de Drummondville, suivant les plans et devis préparés par l'ingénieur de la cité.

Le comité recommande que le salaire de Wellie Houle soit porté à \$15.00 par semaine.

Le comité recommande que la plage municipale soit fermée comme mesure de précaution contre la paralysie infantile.

Le comité recommande que le greffier soit autorisé à demander des soumissions pour la vente des débentures à un taux d'intérêt recommandé et suggéré par la Commission Municipale.

Et la séance est levée.

*David Duchesneau*

Maire-suppléant.

*Marcus*

Greffier.

Le 26 août 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 26 août 1946, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneau, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard. En l'absence de Son Honneur le maire, la séance est présidée par l'échevin David Duchesneau, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 12 août 1946, ainsi que de l'ajournement au 13 août 1946, et du rapport du comité tenu le 19 août 1946. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTÉ

L'échevin Léonard Boileau donne avis de motion d'un règlement pour autoriser la cité de Drummondville à vendre à monsieur Monat Bourgeois les terrains



appartenant à la cité de Drummondville, au coin des rues Hériot et Bérard, lesquels comprennent les lots numéros:- 50-(1,2,3,4,5,6) 50-7 (rue), 52-50, 52-51, 52-64 et 52-52 (rue), pour le prix de \$30,000.00.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que les membres du Conseil soient délégués à Ottawa, afin d'appuyer, avec l'aide de M. Armand Cloutier, député fédéral, la demande de la Cité pour obtenir des matériaux. ADOPTE.

L'échevin Antoine Turcotte entre, et prend son siège.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que l'architecte Paul Lebranche soit chargé de l'étude et de la préparation des plans pour un garage municipal et un marché public. ADOPTE.

L'échevin J.G. Chassé donne avis de motion d'un règlement pour changer le nom de la rue Adémar pour le nom de Gosselin.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que l'échevin Antoine Niquet soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$27,546.13 au compte budget, et de \$4,152.47 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.A. Savard, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

L'échevin David Duchesneau quitte son siège.

Il est alors proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que l'échevin Antoine Niquet agisse comme président de cette assemblée. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que l'échevin Léonard Boileau soit chargé de rencontrer certains propriétaires de la rue Lindsay, afin de discuter avec eux de l'élargissement de cette rue, entre la rue DesForges et le C.N.R. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que permission soit accordée à la Cie Bell Telephone d'exécuter les travaux sur la rue Lindsay, tels que mentionnés dans la lettre de la compagnie, en date du 13 juin 1946, à la condition toutefois que les réparations des rues et trottoirs soient faites immédiatement au fur et à mesure de leurs travaux, par les employés de la Cie Bell Telephone. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que la demande de la Cie Bell Telephone, contenue dans la lettre de la Cie, en date du 12 août 1946, pour l'autorisation de poser un câble au coin des rues Vassal et Mercure, soit accordée. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que la demande de la Cie Claude Neon Advertising, contenue dans leur lettre du 23 août 1946, pour l'installation d'une enseigne sur la propriété de la Canadian Oil Co., rue Lindsay, près de la rue St. Édouard, soit accordée. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que la Cité renouvelle le contrat pour l'enlèvement des vidanges, avec M.

Pierre Allard, pour le prix de \$5,000.00<sup>^</sup>, par année, à partir du 1er mai 1946. ADOPTE.

L'échevin Antoine Turcotte donne avis de motion d'un règlement pourvoyant à l'inspection des viandes dans la cité de Drummondville.

Et la séance est levée.

*André Turcotte*  
Maire-suppléant.

*Antoine Niquet* Président.

*Marcus Marin*  
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 26 août 1946, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Antoine Niquet.

Le comité recommande de refuser la demande de M. Albert Pagé, au sujet de la fourniture de l'eau.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à acheter 1000 pieds de boyau à incendie, 2½ pouces.

Et la séance est levée.

*Antoine Niquet*  
Président.

*Marcus Marin*  
Greffier.



Le 9 septembre 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 9 septembre 1946, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G.Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr.Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 26 août 1946, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.A.Savard, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

L'échevin Léonard Boileau donne rapport de son entrevue avec certains propriétaires de la rue Lindsay, concernant l'élargissement de cette rue. La question est laissée à l'étude.

Le règlement autorisant la vente à M. Donat Bourgeois des lots 50-7, 52-(50, 51, 52, 64) du quartier Est, subit sa première lecture.

L'échevin Antoine Turcotte donne avis de motion d'un règlement pour nommer du nom de Gosselin, la rue située entre la rue Mitchell et la rue des Peupliers.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité, avec la Commission Scolaire, le contrat par lequel cette dernière cède une partie de son terrain pour l'élargissement de la rue St.Henri. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que M. Alex. Hardy soit engagé comme contremaître de la cité, au salaire de \$55.00 par semaine. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin J.G.Chassé, que la demande de Maurice Lampron, pour déménager la maison de la fabrique sur son lot, lui soit accordée, ce dernier devant touterois agir sur les instructions de l'ingénieur de la cité et sous la surveillance du chef de police. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, qu'il soit ordonné aux estimateurs de ne pas porter au rôle d'évaluation toutes machineries et tous accessoires qui, par leur nature, servent immédiatement à la production, quoiqu'ils puissent par ailleurs être considérés immeubles par destination. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que la cité pose un tuyau d'aqueduc de 6 pouces et un tuyau d'égout de 12 pouces sur la rue Newton, à partir de la rue St.Georges jusqu'à la canalisation du Coxhead. ADOPTE.

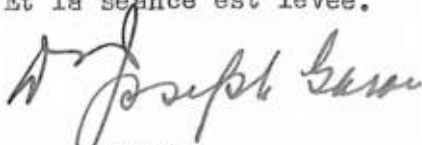
Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que demande soit faite par la cité de Drummondville au Gouvernement Fédéral de maintenir la prime de \$0.55 sur le lait. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que l'ingénieur de la cité communique avec le bureau Valois, pour savoir s'il serait possible de diminuer la quantité de terrain à prendre de M. Guévremont pour l'agrandissement du filtre. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que la cité de Drummondville appuie fortement auprès de la Régie Provinciale des Transports et Communications, la demande de M. Alex. Bouchard, de Drummondville, pour obtenir un permis de déménagement dans un rayon de cent (100) milles environ, M. Bouchard possédant actuellement la seule remorque fermée qu'il y ait dans la cité de Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissoires, la somme de \$50,000.00, au taux de 4%, pour payer le coût de certains travaux déjà exécutés, et à exécuter, lesquels travaux ont été approuvés par les règlements nos. 311 et 323; le montant dudit emprunt devant être remboursé lors de la vente des débetures qui doivent être émises sous l'autorité des règlements nos. 311 et 323. ADOPTE.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.

#### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 9 septembre 1946, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité recommande que l'engagement de MM. Auguste Cloutier et Henri Groulx soit résilié, et que le greffier soit chargé d'aviser ces derniers que leurs services ne seront plus requis à l'avenir à partir de jeudi de cette semaine, et de leur exprimer les remerciements du Conseil pour les excellents services qu'ils ont rendus à la Cité.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser à MM. Auguste Cloutier et Henri Groulx une somme de \$200.00 chacun, étant l'équivalent de 10 semaines de salaire.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer les montants suivants:-

L'Harmonie de Drummondville	\$ 600.00
Raoul Raymond, remboursement	15.00
Ferronnerie de Drummondville, en règlement	
final pour le déchargement du ciment,	17.40
Armand Toupin, pour réparations de moteur,	481.05


Le comité recommande que la demande de la Fabrique Ste. Thérèse pour déménager la maison récemment achetée de M. Duchesneault, soit accordée, cette dernière devant toutefois agir sur les instructions de l'ingénieur de la cité, et sous la surveillance du chef de police.



Le comité recommande que les demandes d'Assistance Publique dans les cas de :- Albert Caya, Marcel Bourrassa, Roger Emond, soient refusées.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer à MM. Scardere & Marzitelli la somme de \$6,842.81 étant le 4e estimé de l'égoût St. Pierre, et \$12,032.43, étant le 5e estimé de la canalisation Coxhead, suivant rapport de l'ingénieur de la cité.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.

Le 17 septembre 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, ce 17 septembre 1946, à huit heures p.m.

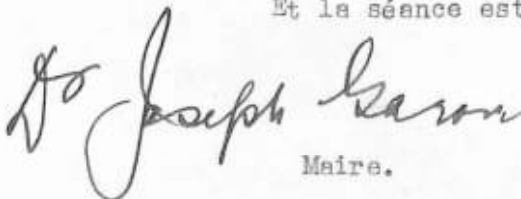
SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, Antoine Niquet, J.A. Savard, Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Le comité recommande d'accepter la proposition de monsieur J.O. Montplaisir, au sujet d'une servitude perpétuelle consentie par ce dernier, sur trois pieds du terrain situé voisin de la ruelle déjà concédée par monsieur Montplaisir à la Cité, et tout le long de cette ruelle; que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

Le comité recommande que les dispositions réglementaires, telles que préparées par l'échevin J.G. Chassé, au sujet du dépotoir, soient acceptées et qu'elles soient imprimées dans le journal local La Parole, afin d'en aviser le public.

Le comité recommande que la cité de Drummondville accepte la proposition du C.P.R., à l'effet que la Compagnie consent à lever la voie ferrée de trois (3) pieds, pour le prix de \$1,500.00, montant que la Cité de Drummondville s'engage à payer à la Compagnie; le comité recommande de plus que demande soit faite à la Compagnie de faire les travaux de soulèvement de la voie ferrée immédiatement.

Et la séance est levée.

  
Maire.

  
Greffier.

Le 23 septembre 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 23 septembre 1946, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Antoine Niquet, J.A.Savard, Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 9 septembre 1946, ainsi que du comité tenu le même jour, et du comité tenu le 17 septembre 1946. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le règlement no. 326, autorisant la vente à M. Gérard Laforté, du lot no. 611 du quartier Est de la cité de Drummondville, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le règlement no. 326 soit approuvé, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet. ADOPTE.

Le règlement no. 327, autorisant la vente à M. Donat Bourgeois de 3 lots 50-(1,2,3,4,5,6,7) 52-(50,51,52,64) du quartier Est de la cité de Drummondville, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ce règlement soit approuvé, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet. ADOPTE.

Le règlement nommant du nom de Gosselin la rue parallèle à la rue Newton, située entre les rues Mitchell et Peupliers, subit sa première lecture.

Le règlement concernant l'inspection des viandes subit sa première lecture.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que la cité de Drummondville achète une lisière de terrain appartenant à la Commission Scolaire de Drummondville, pour l'élargissement de la rue St. Henri. Le maire et le greffier sont par les présentes autorisés à signer au nom de la cité de Drummondville, un contrat à cet effet. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le compte au montant de \$125.00 de M.D. Barclay, ingénieur-arpenteur, pour services professionnels dans l'arpentage des lots 151 et 152, soit approuvé, et le Trésorier est autorisé à le payer. ADOPTE.

Le greffier donne lecture des différentes soumissions reçues pour l'achat des débentures de la cité de Drummondville, au total de \$293,000.00, au taux de 2½%, à être émises en vertu des règlements nos. 311 et 323; ces soumissions sont comme suit: -

Burns Bros. & Denton Limited	98.041
McTaggart, Hannarord, Birks & Gordon Limited	97.70
Cochran, Murray & Co. Limited	97.161
Dominion Securities Corporation Limited	97.09
Nesbitt, Thomson & Co. Limited	95.77



Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.A. Savard, que la soumission de Burns Bros. & Denton Limited, au prix de 98.041 soit acceptée. ADOPTE.

Le greffier est chargé de retourner aux autres soumissionnaires les chèques accompagnant leurs soumissions.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$4,568.95 au compte capital, et de \$44,954.46 au compte budget. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.A. Savard, que les comptes mentionnés sur ledite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le contrat d'impression des déventures soit accordé à Boulanger Inc., de Montréal, pour le prix de \$175.00, pour des titres rebriqués sur des encadrements imprimés. ADOPTE.

Et la séance est levée.

*Ant. Niquet*

Maire-suppléant.

*Marcel Héroux*

Greffier.

#### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 23 septembre 1946, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

Le comité recommande que le plan de subdivision des lots 162b et 166b, appartenant à la Succession S.R. Newton, plan préparé par MM. Goulet & St.Pierre, en 1946, soit approuvé.

Le comité recommande que le plan de subdivision des lots 162b appartenant à MM. Paul Moisan et Napoléon Leclerc, préparé par MM. Goulet & St.Pierre, en 1946, soit approuvé.

Le comité recommande que le salaire de Henri Elais soit porté à \$0.55 de l'heure.

Le comité recommande qu'un permis de construction, avec escalier extérieur, soit accordé à M. Lampron, rue Chapleau.

Le comité recommande qu'un permis de construction à 10 pieds de la rue Raimbault, soit accordé à la Fabrique Ste.Thérèse.

Le comité recommande que le contrat pour ramonage de cheminées dans la cité, soit accordé à M. André Houde, pour le prix de \$450.00.

Le greffier est chargé de faire paraître un avis à l'effet que la cité a un arrosoir, un malaxeur, et un rouleau à vapeur, à vendre.

Le comité recommande qu'une somme de \$300.00 soit versée au trésorier, M. Raoul Héroux, à titre d'allocation de dépenses.

Lecture est donnée des rapports du sergent Eusèbe Boucher, concernant certaines demandes d'Assistance Publique. Le comité recommande que les demandes de Domino MacLure, Théotime Bellemare, Dame Gélinas, Amanda Houle, soient acceptées.

Le comité recommande que l'échevin J.G.Chassé soit autorisé à négocier la question du dépotoir, avec M. Emile Grisé, maire de Grantham-Ouest.

Et la séance est levée.

*Ant. Niquet*

Maire-suppléant.

*Marcel Grérier*

Greirier.

Le 1er octobre 1946.

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le premier octobre 1946.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Antoine Niquet, Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

L'échevin David Duchesneault donne avis de motion d'un règlement décrétant la confection de plans indiquant les dimensions nouvelles que devra avoir le Boulevard St.Joseph, et à l'effet de faire homologuer cette nouvelle ligne de rue.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que la séance soit ajournée à jeudi, le 3 octobre 1946, à sept heures p.m. ADOPTE.

*Ant. Niquet*

Maire-suppléant.

*Marcel Grérier*

Greirier.

C O M I T E

Immédiatement après la séance spéciale tenue ce 1er octobre 1946, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance spéciale, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

Lecture est donnée d'une lettre de Bell Telephone Co., en date du 20 septembre 1946. Le comité recommande d'accepter la proposition de la Cie Bell Telephone, à condition toutefois que la Compagnie se charge en plus de la réfection complète des trottoirs et des parties de pavage de certaines rues, et que la Compagnie assume le coût du rapièçage temporaire en asphalte qui se fera sur lesdits trottoirs et parties de rues.

Le comité recommande que la Cie Bell Telephone soit autorisée à faire les travaux sur les rues Cartier et LaFontaine, suivant les plans déterminés par



l'ingénieur de la Compagnie, aux frais de cette dernière.

Le Trésorier est autorisé à rembourser la somme de \$27.00 à M. Emile Leblanc, pour licence.

Le Trésorier est autorisé à payer le compte de Paul Scardere, pour ouvrage pour l'égoût de la rue Newton, au montant de \$472.00.

Le comité autorise le posage d'une lumière sur la rue Brouillard, près de la Drummondville Cotton Co., dans le voisinage des terrains de J.A. Larerté.

Et la séance est levée.

*Ant. Niquet*  
Maire-suppléant.

*Maurice Marois*  
Greffier.

Le 3 octobre 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue à sept heures p.m. au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, cette séance étant l'ajournement de la séance spéciale du 1er octobre 1946.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Antoine Niquet. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

Première lecture est donnée du règlement décrétant la correction de plans indiquant les dimensions nouvelles que devra avoir le Boulevard St. Joseph, et à l'effet de faire homologuer cette nouvelle ligne de rue.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le greffier soit chargé de s'adresser à la Commission des Chemins de Fer, pour exiger que le C.P.R. contribue dans une mesure de 75% dans la construction du tunnel projeté de la rue Cockburn, dans la cité de Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le greffier soit aussi chargé de demander à M. Armand Cloutier, député fédéral, d'user de son influence afin que la Cité de Drummondville obtienne un octroi pour la construction de ce tunnel. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Robert Bernard, que la séance soit ajournée à vendredi le 4 octobre 1946, à sept heures p.m. ADOPTE.

*Ant. Niquet*  
Maire-suppléant.

*Maurice Marois*  
Greffier.



COMITE

Immédiatement après la séance spéciale, tenue ce 3 octobre 1946, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

Le comité autorise le Trésorier à acheter un bloc neuf pour le Ford, au prix de \$216.00.

Et la séance est levée.

*Ant. Niquet*  
Maire-suppléant.

*Marcel Marois*  
Greffier.

Le 4 octobre 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, ce 4 octobre 1946, à sept heures p.m., cette séance étant l'ajournement de la séance tenue le 3 octobre 1946.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneau, Antoine Niquet, Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 328, autorisant le Conseil de la Cité de Drummondville à décréter la confection d'un plan d'une partie du territoire de la cité de Drummondville, indiquant les dimensions nouvelles que devra avoir le Boulevard St. Joseph.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin David Duchesneau, que le règlement no. 328 qui vient d'être lu, soit approuvé. ADOPTÉ.

Et la séance est levée.

*Ant. Niquet*  
Maire-suppléant.

*Marcel Marois*  
Greffier.

Le 15 octobre 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 15 octobre 1946, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins J.G.Chassé, David Duchesneault, Antoine Niquet, J.A.Savard, Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 23 septembre 1946, ainsi que des rapports du comité tenu le 23 septembre, de la séance spéciale tenue les 1, 3, 4 octobre, et des comités tenus les 1 et 3 octobre 1946. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le règlement no. 329, nommant la rue Gosselin, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ce règlement soit approuvé. ADOPTE.

Les échevins Léonard Boileau et Robert Bernard entrent, et prennent leurs sièges.

Il est proposé par l'échevin J.A.Savard, secondé par l'échevin J.G.Chassé, que le greffier soit autorisé à signer le procès-verbal avec M. H.D. Archambault, procès-verbal préparé par l'arpenteur J.E.Houde, en date de septembre 1946. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin J.G.Chassé, que la Cité vende à R. DeG'ancpré, le malaxeur, pour le prix de \$200.00, et à R. Leclair, le wagon-citerne, pour le prix de \$100.00. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la Cité paie à Boulanger Inc., la somme de \$192.78, en règlement final. ADOPTE.

Le règlement no. 330, concernant les viandes, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin J.A.Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ce règlement soit approuvé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G.Chassé, secondé par l'échevin J.A.Savard, que le Trésorier soit autorisé à payer à MM. Scardere & Marzitelli, la somme de \$23,978.40, représentant le sixième estimé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G.Chassé, secondé par l'échevin J.A.Savard, que le Trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants: Guy Laferté, \$28.00; Paul Scardere, \$216.00. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A.Savard, secondé par l'échevin J.G.Chassé, que le plan de subdivision Ferland, préparé par l'arpenteur J.E.Houde, en date du 26 juin 1946, soit approuvé. ADOPTE.



L'échevin Antoine Turcotte donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement no. 278, tel qu'amendé par les règlements nos. 284 et 303, concernant la ligne de construction sur le Boulevard St. Joseph.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, qu'une licence de \$25.00 soit chargée à M. Charland, comme contracteur-briqueteur, et que la somme de \$130.00 payée comme licence par la Cie Bellemare, soit remboursée à cette Compagnie. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que la demande de Michel Bergeron, pour Assistance Publique, soit acceptée, sujette cependant à l'approbation du sergent Eusèbe Boucher. ADOPTE.

Et la séance est levée.

*Ceint Niquet*  
Maire-suppléant.

*Marcel Marois*  
Greffier.

Le 22 octobre 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 22 octobre 1946, en comité général, à 8.30 heures p.m., à l'Hôtel de Ville.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, David Duchesneault, Antoine Niquet, J.A. Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Geron.

Le comité recommande que les lots 156-(15,23,31) soient annulés conformément à l'article 20, chap. 320 S.R.Q. 1941.

Le comité recommande que la demande de Salomon Morrissette soit refusée.

Le comité recommande que le permis de M. Paul-Émile Roy, pour la construction d'une manufacture de meubles, soit accordé, suivant les termes de sa lettre du 21 octobre 1946.

Le comité recommande que les arrérages mentionnés dans la liste fournie par le Trésorier de la cité, en date du 9 septembre 1946, comprenant des taxes municipales, licences, comptes recevables, soient rayés des livres de la Cité.

Et la séance est levée.

*Dr. Joseph Geron*  
Maire.

*Marcel Marois*  
Greffier.



Le 28 octobre 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 28 octobre 1946, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 15 octobre 1946, ainsi que du rapport au comité tenu le 22 octobre 1946. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que des soumissions soient demandées pour la construction d'égoût, de différents diamètres, sur le Boulevard Mercure, suivant les deux systèmes:- via le parc Ste. Thérèse, ou via le Boulevard Mercure. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$26,318.49 au compte budget, et de \$6,795.28 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés, et le Trésorier autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Et la séance est levée.



Maire.



Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 28 octobre 1946, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité recommande qu'une semaine de vacances payée soit accordée à MM. André Janelle et Robert Campagna.

Le comité autorise le Trésorier à charger une somme de \$50.00 pour taxe d'eau, à la Fabrique SS. Pierre et Paul.

Lecture est donnée d'une lettre de Boulanger Inc., demandant une somme additionnelle de \$75.00, pour l'impression des débetures. Le comité recommande que cette demande soit refusée.

Le comité recommande que le gymnase de l'Hôtel de Ville soit fermé au public, et réservé exclusivement au département de police, et ce, à partir du 1er novembre 1946; le greffier est chargé d'écrire au chef de police pour l'aviser en conséquence.

Le comité recommande qu'à l'avenir l'engagement de tout constable de la cité sera précédé d'un apprentissage de six (6) mois, après examen médical fait par un médecin choisi par la Cité, et sur recommandation du chef de police et du Conseil de la cité. Durant le cours de cet apprentissage, l'aspirant ne sera pas connu et désigné comme constable, mais comme cadet. À l'expiration de cette période de six mois, il sera loisible, à la discrétion du chef de police et du Conseil de la Cité, de congédier ce cadet, ou de l'engager comme constable de la Cité, après examen médical fait par un médecin choisi par la Cité.

Le comité recommande que l'engagement de Paul-Emile Martel, constable de la cité, soit résilié, et que le greffier soit chargé de l'aviser que ses services ne seront plus requis après le 6 novembre 1946. Le Conseil remercie le constable P.E. Martel pour tous les services qu'il a rendus à la Cité, et regrette que l'état de santé de M. Martel l'ait obligé à prendre cette décision.

Et la séance est levée.

*Joseph Savard*  
Maire.

*Marc Martin*  
Greffier.

Le 12 novembre 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 12 novembre 1946, aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRÉSENTS: MM. les échevins J.G. Chassé, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 28 octobre 1946, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le conseil entend certains officiers des Girls Guide of Drummondville Association, qui demandent l'usage de la salle de l'Hôtel de Ville un soir par semaine. La question est laissée à l'étude.

L'échevin Robert Bernard entre, et prend son siège.

Monsieur Gérard Laerté, président de l'Association des Routes d'Hiver du Comté de Drummond, fait part à la Cité que cette association a l'intention, dans le cours de l'année 1946-47, d'acheter de la machinerie pour l'entretien



des routes d'hiver dans les environs de Drummondville, ainsi que dans le comté de Drummond. L'Association demanderait à la Cité d'endosser le coût d'achat de ces machineries, et en retour, l'association transporterait ces machineries en garantie à la Cité.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.G. Chessé, que la Cité accepte la demande de l'Association pourvu que le Ministre des Affaires Municipales y donne son consentement. ADOPTE.

L'échevin Léonard Boileau entre, et prend son siège.

Le Conseil prend connaissance de la demande de la J.O.C., pour la construction d'une patinoire au Parc Ste. Thérèse. Le Conseil recommande que la Cité fournisse certaine quantité de planches pour l'établissement d'une patinoire au coin des rues DuMoulin et Hériot, sur le terrain de la Cie Ls. Roessel, à condition toutefois que le comité des loisirs de la Cie Ls. Roessel se charge de l'entretien.

Le Conseil étudie certaines plaintes au sujet du rôle d'évaluation, et recommande que les modifications suivantes soient faites au rôle d'évaluation :-

ALLARD, Archibald,	141-51e Quartier Est,	valeur locative \$1,200. évaluation réduite à \$10,000.
ARENA,		évaluation réduite à \$2,000.
ROUSSEAU, Ferdinand,		évaluation réduite à \$2,200. (425 Quartier Est)
GEOFFROY, Osias,		évaluation réduite à \$2,200. (507 Moisan)
DORE, J. Rene		évaluation réduite à \$2,000. (2-147 Quartier Est)
TOURIGNY, Achille,		évaluation réduite à \$2,600. (161e - St. Pierre)
LEMAIRE, J.E.		inscrire \$600. comme valeur locative à Hill Arnold; évaluation réduite à \$3,000. (1-30, 2-1 Quartier Est)
COTE, J.L.		évaluation réduite à \$2,400. (p. 28-74)
GOUDREAU, Edmond,		évaluation réduite à \$6,300. (2-77)
MANOIR DRUMMOND Ltée,		évaluation réduite à \$50,000.

Les demandes de: - Irénée Duquette, Oscar Charest, Albert Biron, J.L. Rousseau, J.H. Tétreau, F.R. Gélinas, Roland Houle, Dame J. Philippe Foisly, Georges Beaulac, L.P. Pelletier, sont refusées.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le greffier soit autorisé à signer, au nom de la Cité, une quittance en faveur de monsieur Emile Charette, pour la propriété no. de cadastre 2-118 du quartier Est, que ce dernier détenait en vertu d'un bail à loyer, avec promesse de cession conditionnelle, M. Charette ayant acquitté tous les montants dus. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que MM. Corriveau et Ostiguy soient engagés comme vérificateurs des livres de la cité, pour l'année 1946, au salaire de \$800.00. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, qu'une lumière soit installée sur la rue St. Omer, entre les rues Fournier et St. Henri, et que les lumières sur le Boulevard St. Joseph, entre les rues Bruno et St. Pierre, soient portées à 200 watts, au lieu de 100 watts. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Robert Bernard, que la Cité paie les deux surveillants à l'école St. Frédéric, à raison de \$10.00 par semaine, pour un maximum de 15 semaines, pour l'entretien de la patinoire; \$20.00 pour récompense aux élèves qui aident à l'arrosage; \$10.00 pour loyer des grattes et des pelles; \$20.00 pour frais imprévus; et que le Trésorier soit autorisé à faire les dits paiements. ADOPTE.

Le Conseil charge le greffier d'écrire à la Cie Dennison pour lui demander de bien vouloir démolir et reculer le mur de ciment de leur propriété sur la rue Newton, mur qui se trouve situé sur la propriété de la Cité, afin que le Cité puisse faire le trottoir à l'endroit où il doit être.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la cité ratifie l'achat fait par le Trésorier de \$7,000.00 de débetures de la Cité, à 94.24 avec intérêt, et aussi la vente de \$4,000.00 Dominion of Canada, à 104 $\frac{3}{4}$ , le tout devant servir aux fonds de l'Assurance Patronale. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le Trésorier soit autorisé à acheter un engin pour la dégeleuse. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.A. Savard, que la Cité achète une souffleuse à neige, et qu'une délégation d'échevins se rendent à Montréal, mercredi, à la Compagnie Sicard, afin d'examiner et de choisir la machine qui sera la plus appropriée à la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que la Cité achète pour \$20,000.00 de débetures de la Cité, au prix de 94. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le greffier écrive à Ville St. Joseph, pour lui demander une entrevue avec les membres du Conseil, afin de discuter la question de l'élargissement du Boulevard St. Joseph, la Cité demandant à Ville St. Joseph de contribuer dans le coût de cet élargissement. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que Me. Roger Séguin soit autorisé à produire une défense dans l'action intentée par Lucien Charland, et que les services de Me. Marcel Marier soient retenus pour assister Me. Roger Séguin dans la préparation de sa défense. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que l'étude des plaintes sur le rôle d'évaluation soit ajournée à lundi prochain, et que la séance soit en conséquence ajournée à lundi, le 18 novembre 1946. ADOPTE.

*Ant. Turcotte*  
Maire-suppléant.

*Marcel Marier*  
Greffier.



Le 18 novembre 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 18 novembre 1946, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance spéciale, et un ajournement de la séance régulière tenue le 12 novembre 1946.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G.Chassé, J.A. Savard, et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Le Conseil étudie les plaintes au sujet du rôle d'évaluation, et recommande que les modifications suivantes soient faites au dit rôle d'évaluation : -

No. 3490 - René Ferland, p. aequæque privé - \$ 300. annulé;

No. 3472 - René Ferland, inscrire comme no. de cadastre: - 156-(30,31,32,34) avec une évaluation de \$1,500.

Nos. 3797 et 3798 - reyer Moisan et Leclerc, et inscrire comme propriétaire:- Norbert Boisvert, 162b-130, évaluation : - \$ 100.

Nos. 3806 et 3807 - reyer Moisan & Leclerc, et inscrire comme propriétaire:- Norbert Boisvert, 162b-156, évaluation : - \$ 100.

No. 1754 - Dominion Silk Dyeing & Finishing Co., évaluation réduite à \$350,000.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que les changements et modifications ci-dessus mentionnés, ainsi que ceux mentionnés au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1946, soient faits au rôle d'évaluation pour l'année 1946, et que le dit rôle d'évaluation soit homologué avec les dits changements et modifications. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Robert Bernard, que le Trésorier soit autorisé à rembourser à la Cie Southern Canada Power le montant des taxes foncières que cette Compagnie a payé sur les lots p.151 et 152 Sud, taxes calculées sur le montant de \$9,000. d'évaluation, pour la période de septembre au 31 décembre 1935. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que la Cité achète une souffleuse à neige, 180 H.P., de la Cie Sicara, pour le prix de \$22,235. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le plan de subdivision d'une partie du lot 160a, appartenant à madame Allard, tel que préparé par l'arpenteur J. Emery Houde, en date du 19 octobre 1946, soit approuvé. ADOPTE.

Le règlement no. 331, amendant le règlement no. 278 et ses amendements, concernant la ligne de construction du Boulevard St. Joseph, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Robert Bernard, que ce règlement soit approuvé. ADOPTE.

Le greffier donne lecture du contrat de location d'un emplacement fait par la Cie Southern Canada Power à Willie Houle. Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que la Cité intervienne au dit contrat et en garantisse l'exécution; que le maire et le greffier soient autorisés à signer ledit bail au nom de la Cité. ADOPTE.

Le greffier donne lecture des soumissions pour l'exécution des travaux d'égoût du Boulevard Mercure. L'étude de ces soumissions est remise à lundi prochain.

Lecture est donnée d'une lettre de la Cie Bell Telephone, en date du 7 novembre 1946, demandant l'autorisation de traverser les rues St. Edouard et St. Jean, pour l'installation de câble souterrain. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que la Cité donne son consentement à la demande de la Cie Bell Telephone, le tout aux frais de la Compagnie. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin J.A. Savard, que la Cité appuie la demande de M. Deslandes auprès des autorités de la Canada Cement, pour l'aider à obtenir le ciment nécessaire à la fabrication des tuyaux, tuyaux dont se sert la Cité pour ses canalisations d'égoûts et de drainage. ADOPTE.

Et la séance est levée.

*Joseph Caron*  
Maire.

*Marcel Marier*  
Greffier.

#### COMITE

Immédiatement après cette séance tenue ce 18 novembre 1946, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité recommande que le salaire de M. Roméo Gagnon soit augmenté de cinq sous de l'heure, et que le salaire de M. Alexandre Hardy soit porté à \$60.00 par semaine, à partir du 18 novembre 1946.

Le comité autorise le Trésorier à faire imprimer des formules pour l'inspection de la viande.

Le comité étudie le compte des évaluateurs, et recommande que ce compte soit payé à raison de \$6.00 par séance, comme suit: -

J.H. Archambault,	\$ 324.
Emile Généreux,	324.
Charles Labonté,	378.
Marcel Marier,	425.
Jérémie Lavigne,	78.

Et la séance est levée.

*Joseph Caron*  
Maire.

*Marcel Marier*  
Greffier.

Le 25 novembre 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 25 novembre 1946, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Antoine Niquet, J.A. Savard. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 12 novembre 1946, ajournée au 18 novembre 1946, de la séance spéciale au 18 novembre 1946, au comité du 18 novembre 1946. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

L'échevin Dr. Antoine Turcotte entre, et prend son siège.

Lecture est donnée d'une liste de comptes dont l'approbation est requise pour paiement. Cette liste comprend des comptes au total de \$23,112.54 au compte budget, et de \$4,830.72 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés, et le Trésorier autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Robert Bernard, que le Trésorier soit autorisé à payer à MM. Scardere & Marzitelli la somme de \$10,993.81, étant le septième et dernier estimé de la canalisation au Coxhead, et que le Trésorier soit aussi autorisé à leur remettre la somme de \$11,200.00, représentant leur dépôt. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le greffier soit autorisé à signer, au nom de la Cité de Drummondville, une quittance en faveur de mademoiselle Liliane D'Amours, qui a acquis les droits de M. Armand Marcoux, pour la propriété numéro 289 du quartier Est de la cité de Drummondville, propriété que ce dernier détenait en vertu d'un bail à loyer, avec promesse de cession conditionnelle, mademoiselle L. D'Amours ayant acquitté tous les montants dus. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Robert Bernard, que les soumissions pour l'égoût du Boulevard Mercure, ne soient pas acceptées; que les chèques soient retournés aux soumissionnaires, et que la Cité fasse elle-même les travaux d'égoût du Boulevard Mercure. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Robert Bernard, que le Trésorier soit autorisé à vendre le rouleau à Anatole Schaefer, pour la somme de \$125.00. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que MM. Boileau et Niquet soient chargés de rencontrer madame Duchesne et



M. Guévremont, pour négocier l'achat d'une partie de leurs terrains, pour l'agrandissement du filtre. ADOPTE.

Et la séance est levée.

*Ceint Niquet*  
Maire-suppléant.

*Marcel Marin*  
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 23 novembre 1946, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser un certain montant aux Pieus Légers, montant proportionné à celui versé par les autres municipalités, pour la Fête des Enfants, à l'occasion de la Noël.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$150.00 à Me. Roger Séguin, comme avance de frais dans les causes de la Brompton et de Lucien Charland.

Le comité recommande que le permis de construction de la British American Oil, sur les lots 141 et 142 Sud, soit accepté.

Le comité autorise le Trésorier à régler pour la somme de \$30.00 les arrérages de Lorenzo Biron.

Les échevins Robert Bernard et David Duchesneau quittent leurs sièges.

Le comité autorise le Trésorier à accepter une somme de \$50.00 de Jos. Proctor, comme licence commerciale, d'ici le premier mai.

Et la séance est levée.

*Ceint Niquet*  
Maire-suppléant.

*Marcel Marin*  
Greffier.

Le 9 décembre 1946.

Assemblée au Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 9 décembre 1946, cette séance étant une séance régulière suivent les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G.Chassé, David Duchesneault, Antoine Niquet, J.A.Savara. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que au certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 20 novembre 1946, ainsi que du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin J.G.Chassé, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.A. Savara, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$25.00 à L'Homme Libre, pour les souhaits au Conseil, à l'occasion de Noël. ADOPTE.

L'échevin Antoine Turcotte entre, et prend son siège.

Le Conseil prend connaissance de plusieurs demandes d'associations pour obtenir l'aide du Conseil de la cité, dans l'organisation d'une fête pour les enfants, à l'occasion de Noël. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.A.Savara, que la Cité souscrive une somme de \$50.00 aux Dames de St.Frédéric et SS.Pierre et Paul; \$50.00 à la L.O.C., et \$100.00 à l'hospice du Christ-Roi de Nicolet. ADOPTE.

Lecture est donnée d'un projet de convention entre la Municipalité de Grantham-Ouest et la Cité de Drummondville, au sujet du dépôt situé dans la municipalité de Grantham-Ouest. Il est proposé par l'échevin J.G.Chassé, secondé par l'échevin J.A.Savara, que le maire et le greffier soient autorisés à signer la dite convention au nom de la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.A.Savara, que la cité de Drummondville achète une pelle mécanique, de la Cie Missens Canada Limitée, 3/4 de verge, north west, model 25, pour le prix de \$18,380.00, le tout suivant les conditions contenues dans la lettre de la Compagnie, en date du 3 décembre 1946. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G.Chassé, secondé par l'échevin J.A.Savara, que la Cité de Drummondville accepte l'offre de Paul H. Moisan, représentant les propriétaires des lots 1 à 7, 21 à 27, 29, 33, 44 et 45 au quartier Nord, s'engageant à céder gratuitement à la Cité une lisière de terrain suffisante pour élargir le chemin public, du côté nord, à une largeur de 66 pieds, aux conditions suivantes : -

- " Partout où le terrain est contigu au chemin qui sera détourné et qui ne devra plus servir comme droit de passage, ce terrain sera cédé aux propriétaires;

La Cité de Drummondville s'engage à payer les frais d'un arpenteur pour corriger et renouveler la subdivision que les propriétaires

avaient commencée sur le lot 44, et qui, par le détournement au chemin, se trouve modifiée considérablement. "

ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Robert Bernard, que la Cité de Drummondville installe deux lumières dans le quartier Nord. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le permis de madame V. Laillamme, pour la construction d'un hangar attenant à sa boulangerie, soit accordé, pourvu que la construction soit faite en bloc de ciment, et peinte. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le plan de subdivision d'une partie du lot no. 13 du quartier Nord, appartenant à Drummondville Golf & Country Club, tel que préparé par Gaëtan J. Côté, en octobre 1946, soit approuvé. ADOPTÉ.

Et la séance est levée.

*Ant. Niquet*  
Maire-suppléant.

*Marcel Marin*  
Greffier.

#### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 9 décembre 1946, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

Lecture est donnée d'une lettre de la Compagnie de Transport Provincial, en date du 9 décembre 1946, demandant l'appui de la cité de Drummondville devant la Régie Provinciale des Transports et Communications, pour l'obtention d'un permis pour un service devant desservir Montréal, St. Hyacinthe, Québec, par la voie Sir Wilfrid Laurier, respectant les droits de monsieur Donat Bourgeois. Le comité recommande, en considération des avantages que procurerait à la Cité un tel service, d'appuyer la demande de la Compagnie de Transport Provincial auprès de la Régie.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$10.00 par mois pour le loyer de Dame Albert Gélinas; à payer l'huile de chauffage, et à continuer l'allocation qui est actuellement payée à madame Gélinas.

Les demandes de Stanislas Marquis et Dame Hector Duval sont refusées.

Le comité recommande l'installation d'une patinoire sur le terrain de la Cie Ls. Roessel, de 150 x 75 pieds, la Cité devant pourvoir à la fourniture et installation des planches, d'une cabane, électricité, chauffage, nivelage du terrain; l'entretien de cette patinoire devant être à la charge de la J.O.C. de Ste. Thérèse. Le greffier est chargé d'écrire à l'abbé Desharnais, afin de savoir si la J.O.C. accepte ces conditions.

Le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer, au nom de la Cité, une quittance en faveur de M. Albert Bourbeau, pour la propriété étant le numéro de cadastre  $\frac{1}{2}$  (21) du quartier Est de la cité, que ce dernier détenait en vertu d'un bail à loyer, avec promesse de cession conditionnelle, M. Bourbeau ayant acquitté tous les montants dus. ADOPTÉ.



Le comité recommande qu'une somme de \$25.00 par mois soit versée à madame Cloutier, à partir au mois de décembre 1946 à février 1948.

Le comité recommande de vendre la charrue à glace à Anatole Schaefer, pour le prix de \$50.00.

Le comité recommande que les 20 décembre 1946 et 2 janvier 1947 soient déclarés fêtes civiques.

Le comité recommande l'achat d'un camion  $\frac{1}{2}$  tonne, Dodge, de MM. Daneau & David, garagistes.

Le comité autorise Me. Roger Séguin à aviser M. J.S. Giroux de vouloir démolir la construction qu'il a faite sur la rue Brock, en contrevention des règlements de la Cité.

Le comité recommande d'engager M. Henault comme cauet, au salaire de \$27.50 par semaine.

Et la séance est levée.

*Antoine Niquet*  
Maire-suppléant.

*Marcel Marois*  
Greffier.

Le 20 décembre 1946.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 23 décembre 1946, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 290.

SONT PRESENTS: MM. les échevins David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du rapport constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 9 décembre 1946, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que demande soit faite au Gouvernement Fédéral, par l'entremise du député, M. Armand Cloutier, de construire une piste d'atterrissage pour l'aviation commerciale et privée à Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin David Duchesneault, que l'échevin Léonard Boileau soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$20,101.31 au compte budget, et de \$6,448.06 au compte capital. Il est proposé par l'échevin J.A.Savara, secondé par l'échevin David Duchesneault, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wiliria Faucher, que le compte de l'arpenteur J. Emery Houde, au montant de \$78.00, soit approuvé, et le Trésorier autorisé à le payer. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A.Savara, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le Trésorier soit autorisé à payer à Marzitelli & Scardere, les montants de \$761.13 représentant la moitié de la retenue de 10% (\$1,522.31) sur l'égoût St.Pierre; de \$5,905.97 étant la moitié de la retenue de 10% (\$11,811.94) sur l'égoût collecteur, plus l'intérêt \$448.00, soit 4% sur le dépôt de \$11,200.00, moins le compte au montant de \$3,576.12 que ces messieurs doivent à la Cité pour divers travaux. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A.Savara, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la résolution concernant les Témoins de Jéhovah, soit approuvée, et qu'il soit résolu unanimement de réliciter chaleureusement L'Hon.Maurice L.Duplessis, premier ministre et procureur général de la province de Québec, d'avoir pris promptement des mesures énergiques pour enrayer le danger menaçant nos loyers; d'avoir rempli rigoureusement son rôle et son devoir en pareille circonstance; d'avoir assuré le respect des lois indispensables à la liberté des citoyens et de leurs croyances; d'avoir fait ainsi, une fois de plus, preuve de sagesse comme administrateur responsable et homme d'Etat. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wiliria Faucher, que deux lampes de 500 watts soient installées au coin des rues St.Jean et Lindsey, et aussi au coin des rues Mercure et Celanese. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A.Savara, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la Cité achète de la Cie C.O. Monet un engin continental à gazoline, modèle F.162, complet avec clutch, power take on, au prix de \$750.00 F.O.B. Montréal, et aussi un moteur Continental, modèle 35-R à gazoline au prix de \$2,340.00 F.O.B., le tout avec les accessoires, conditions suivant la lettre de la compagnie, en date du 20 novembre 1946. ADOPTE.

Et la séance est levée.

*Georges Niquet*  
Maire-suppléant.

*Maurice Martin*  
Greffier.

#### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 23 décembre 1946, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

Le comité recommande que le salaire de M. Renaud, soit porté à \$36.00 par semaine, et qu'une augmentation de \$5.00 par semaine soit accordée à M. Roland Tessier.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rembourser la somme de \$25.00 à M. Léopold Sénécal, sur la licence qu'il a payée; à rembourser aussi la moitié de la licence de Dame Dr. Pearson, cette dernière ayant discontinué.

Le comité recommande qu'une demi-licence soit chargée à MM. Cyrille Simoneau et Georges Levasseur, et que les charges pour licence 1944-45 de Noël Décarie, et celle de J. Levesque, pour vente d'aluminium, soient rayées des livres de la cité.

Le comité recommande de placer les enfants de madame Salomon Morrissette, à condition que cette dernière verse à la Cité une somme de \$12.00 par mois.

Le comité recommande que le cas de Dame Samuel Dussault soit accepté, et que le maire soit autorisé à signer la carte d'Assistance Publique.

Lecture est donnée d'une lettre de Mailhot & Guey Motor Sale Reg'd, demandant un permis pour installer un poste de gazoline à l'bl Marchand. Le comité, après avoir étudié la question, regrette de ne pouvoir accorder cette demande pour les raisons suivantes: que la rue est trop étroite et l'espace trop restreint pour l'établissement d'un tel poste.

Et la séance est levée.

*Ant. Niquet*  
Maire-suppléant.

*Marcel Marois*  
Greffier.

Le 13 janvier 1947.

Assemblée au Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 13 janvier 1947, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 29b.

**SONT PRÉSENTS:** MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneau, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet et J.A. Savard. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Léonard Boileau, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 23 décembre 1946, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin David Duchesneau, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que ces rapports soient approuvés et signés. **ADOPTÉ.**

Il est proposé par l'échevin David Duchesneau, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que messieurs Savard et Chassé soient délégués auprès du Conseil de Grantham-Ouest, pour discuter avec ces derniers la question du dépotoir. **ADOPTÉ.**

Il est proposé par l'échevin David Duchesneau, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que la Cité de Drummondville appuie la requête de M. Hervé Provencier, de Daveluyville, dans sa demande auprès de la Régie des Transports, pour obtenir un permis d'autobus entre Drummondville et Daveluyville, ce service étant reconnu par la Cité comme nécessaire et devant promouvoir mieux les intérêts des municipalités de Daveluyville et de Drummondville. **ADOPTÉ.**